

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Coignières

4.4 - Règlement - Dispositions applicables au patrimoine bâti

REVISION

ARRÊT DU PROJET

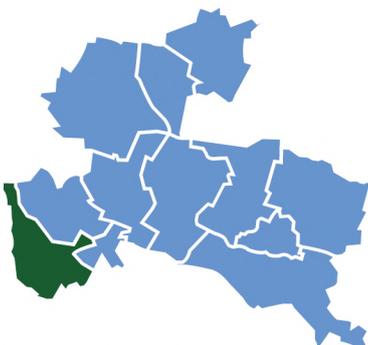
Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du

Le Président Jean-Michel Fourgous

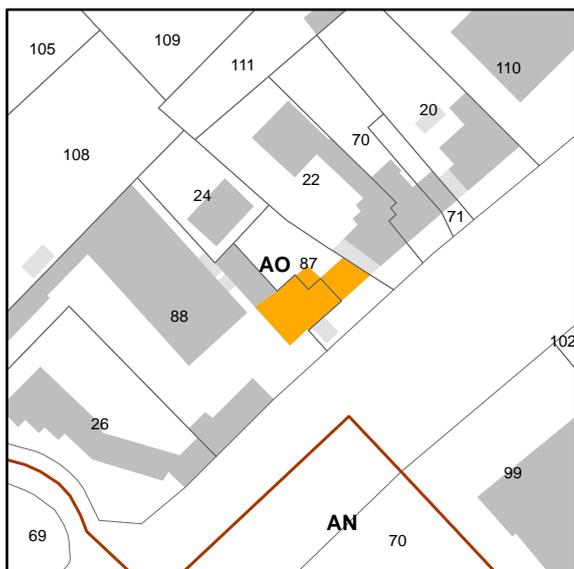
Date de création :02/02/2024

Date de mise à jour :14/03/2024

Date d'édition :14/03/2024



COIGNIERES



Gibet

Maison édifiée avant 1819

38, route Nationale 10

Références cadastrales:
AO n° 87 et 88

000063

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison positionnée à l'alignement de la RN 10, construite en pierre meulière jointée en rocaillage, encadrement des fenêtres en bandeaux blancs, marquise et toiture en tuiles plates de pays, cheminée en briques.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, ainsi que les toitures. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. En cas de création d'ouverture pour les véhicules, celle-ci devra être réalisée en lieu et place de la précédente sur la façade sur rue sous le linteau de bois qui est encore visible. Permettre la démolition en cas de projet d'ensemble.

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 1

COIGNIERES



Gibet

Maison de village dite La Mamounia édifiée avant 1788

34 RN10

Références cadastrales
AO n°22

000112

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

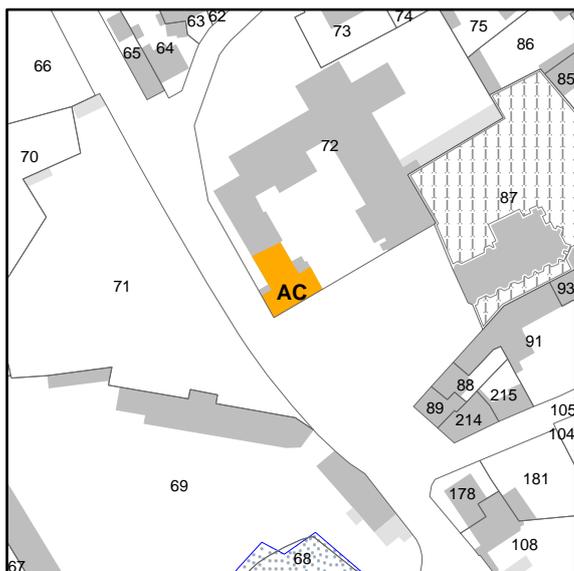
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne ferme (auberge / épicerie) accueillant un restaurant au rez-de-chaussée anciennement dénommé "La Mamounia", avec ouvertures rectangulaires régulières et toit à double pan en tuiles mécaniques et cheminée en brique. Porche permetant l'accès à la parcelle située à l'arrière du bâtiment.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, le grand porche, les cheminées, les percements ainsi que les toitures. Permettre la démolition dans le cas d'un projet d'ensemble. Se référer à l'OAP Forum Gibet.

COIGNIERES



Village

Bât ancien de la mairie édifié en 1881

1, place de l'église Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales
AC n° 72

000061

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Construite en 1881, cette ancienne mairie-école construite à l'origine en roccaille et meulière enduite présente une symétrie au niveau de sa façade principale, encadrement des menuiseries en bandeaux. A l'époque l'instuteur occupait en même temps les fonctions de secrétaire de mairie.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver les volumes, les matériaux, les modénatures, les percements d'origine. Dans le cas de travaux d'entretien ou de rénovation, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 3

COIGNIÈRES



Village

Mairie

8, rue des Étangs

Références cadastrales
AC n° 72

000002

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

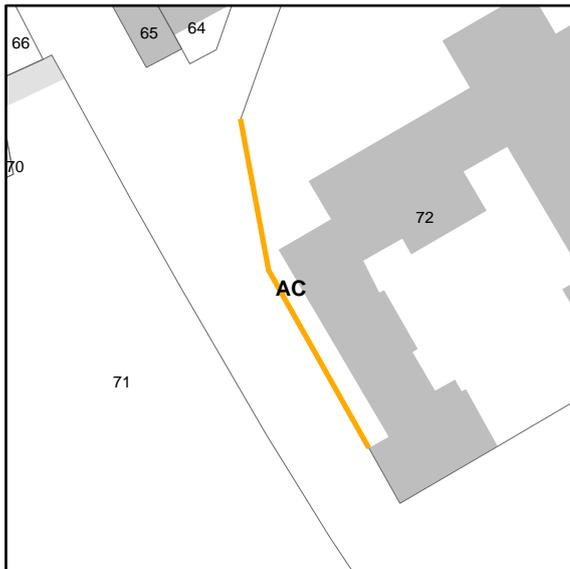
Intérêt :
Historique

Description :
Ancienne extension de l'école, le bâtiment se compose d'un bâtiment principal qui date de 1934 construit en meulière.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public. Préserver d'ordonnement des façades. Conserver les volumes, les matériaux et les modénatures. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture et grille datant de 1881

10, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 72

000064

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :
Mur en pierre meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé, il part cipe à la qualif cat on de l'espace public.

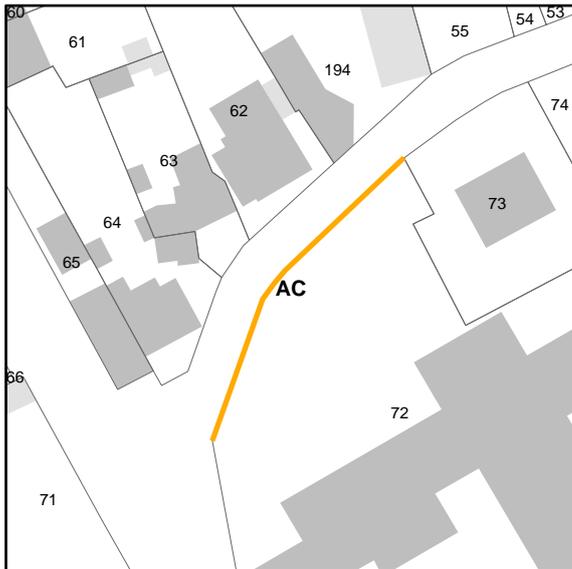


Prescript on :

Les murs anciens en pierre et les grilles en barreaudage ancien seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts af n de créer un accès sur la voie limité à une ouverture de 2,5 m maximum par parcelle . En cas de dégradat on/ entret en/restaurat ion, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

Règlement - Disposit ons applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 5

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié avant 1788

10, rue des Etangs (rue des Merciers)

Références cadastrales:
AC n° 72

000065

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

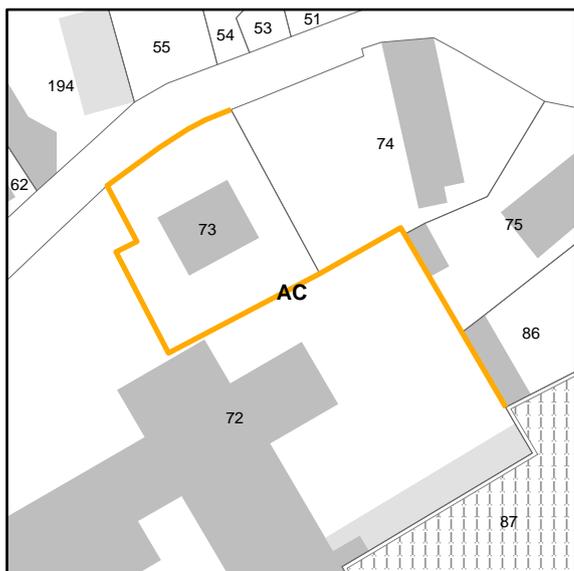
Descript on :
Mur en pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne "ton pierre" surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie limité à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/ restaurat ion, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. L'emploi du ciment gris est proscri t.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié avant 1819

10, rue des Etangs et 3, rue des Merdiers

Références cadastrales
AC n° 72, 73, 74, 75 et 86

000100

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descripton :

Mur en pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne "ton pierre" surmonté partiellement d'un chapeau maçonné. Côté rue la meulière est surmontée d'une partie à claire-voie en bois. Ce mur a fait l'objet de travaux de rénovation en 2012 puis en 2023.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. L'emploi du ciment gris est proscrit.

Règlement - Dispositions applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 7

COIGNIERES



Village

Maison de village édif ée avant 1788

13, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 74

000030

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

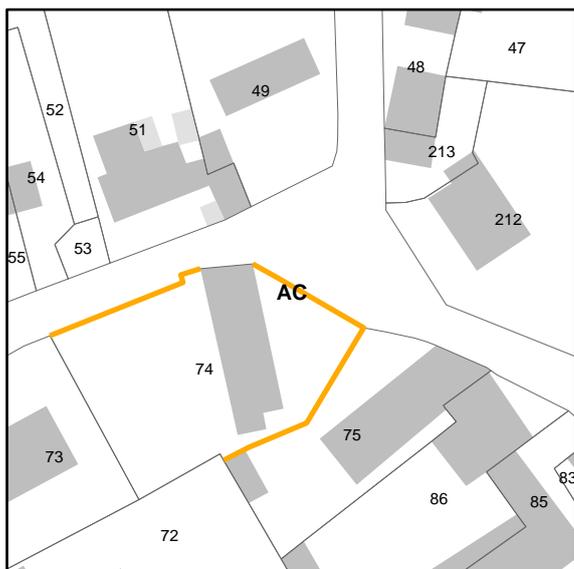
Descript ion :
Maison en pierre meulière de plan rectangulaire construite perpendiculairement à la rue et ouvrant sur une cour, elle se compose d'un seul niveau plus un comble. La façade est caractérisée par les encadrements des baies et les lucarnes dont une dite capucine et deux autres sur la façade arrière de type jacobine. La toiture est en tuiles plates de pays et les cheminées en brique.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat ion des construct ions par rapport à l'espace public, Conserver l'ordonnancement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décorat fs, les volumes, les matériaux et le type de couverture. En cas de travaux d'entret en ou de restaurat ion, le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. La composit ion paysagère du jardin sera conservée, tout arbre abat u sera remplacé à équivalent.

Règlement - Disposit ions applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 8

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié aux XIXe et XXe siècles

13, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 74

000031

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :

Mur en pierre meulière qui a un rôle dans la qualification de l'espace rural. La partie ouest en brique a fermé un espace historiquement ouvert avec un accès à une mare. La partie du mur donnant sur la parcelle AC 75 est composée d'une couverture en tuiles mécaniques et tuiles de pays.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à 2,5 m maximum par parcelle. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif iée après 1819

11, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 75

000029

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

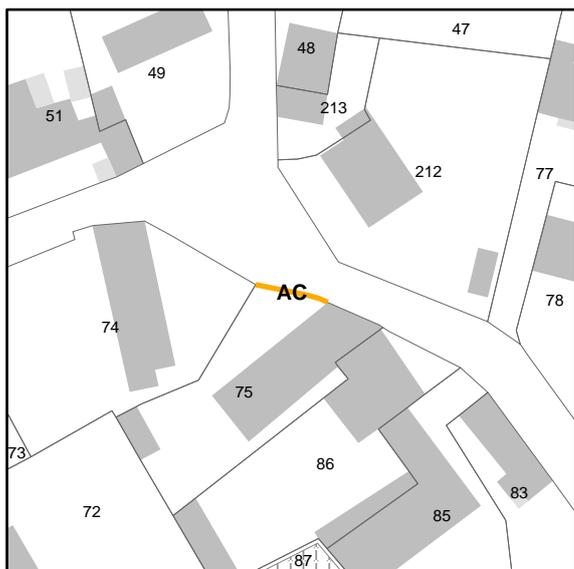
Descript ion :
Maison en pierre meulière implantée perpendiculairement à la rue, elle est construite en R+1 avec un comble. Sa façade principale est caractérisée par des fenêtres avec des linteaux en bois et deux lucarnes dites capucine, cheminée en brique et toiture en tuiles plates mécaniques de pays.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat ion des construct ions par rapport à l'espace public. Conserver l'ident té architecturale, les volumes, l'aspect extérieur des façades (matériaux, ouvertures et volets) et les modénatures. Conserver les pans de couverture en tuiles plates de pays, la cheminée, le porte grenier et préserver le jardin.

Règlement - Disposit ions applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 10

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié après 1819

11, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 75

000078

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

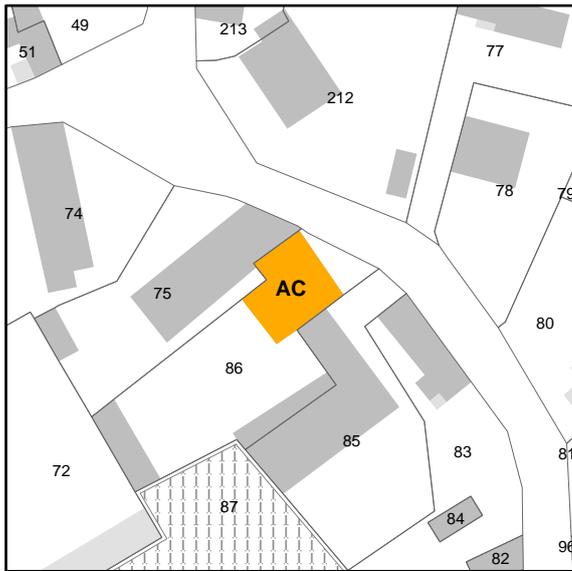
Descript on :
Mur en meulière jointoyé à la chaux aérienne "ton pierre" surmonté d'une claire-voie en fer forgé.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif ée avant 1788

9, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 86

000028

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

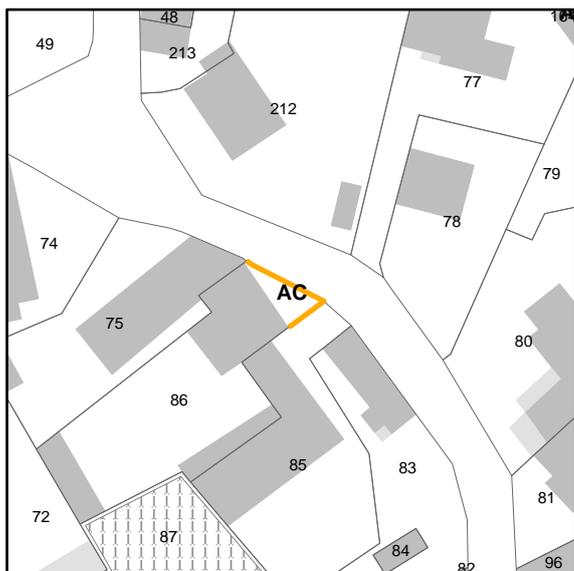
Intérêt :
Architectural et urbain

Descript ion :
Maison en pierre meulière jointoyée en rocaille, de plan rectangulaire construite en R+1, elle est construite en retrait par rapport à la rue. Modénature en relief blanc encadrant les ouvertures. Ce bât ment a fait l'objet de plusieurs remaniements au fil du temps.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat ion des construct ions par rapport à l'espace public, l'ident té architecturale, volumes, aspect extérieur des façades (matériaux, modénature) et type de couverture (tuiles plates). Façades arrières : Autoriser une évolut ion respectueuse de l'architecture et des bât ments (extensions autorisées). En cas de travaux d'entret en ou de restaurat ion, le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié après 1819

9, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 86

000086

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :

Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté - sur une partie donnant sur rue - d'un chapeau maçonné et d'une partie bois pour la portion donnant sur la rue. Pour la partie donnant sur la parcelle AC89 la couverture du mur est en tuiles de pays.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié après 1819

7, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales
AC n° 85

000085

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :
Mur de clôture const tué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison d'habitat on édifiée avant 1788

5, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales
AC n° 83

000026

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descripton :
Maison en pierre meulière, avec une implantation à l'alignement sur rue.



Prescripton :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à l'espace public, une évolution pourra être autorisée en façade arrière. En cas de travaux l'identité architecturale sera conservée (aspect extérieur, toiture, tuiles plates, couleur et proportions des encadrements, percements...), le bâtiment sera débarrassé des éléments qui le dénaturent et les éléments anciens serviront de référence. Préserver la composition paysagère du jardin, tout arbre abattu sera replanté à équivalent.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié après 1819

5, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales
AC n° 83

000027

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

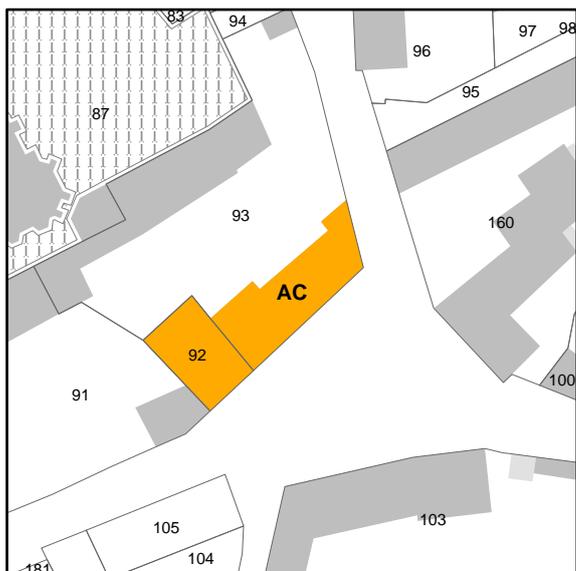
Descripton :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescripton :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village de 1773

24, rue de la Mairie

Références cadastrales
AC n° 92, 93

000023

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

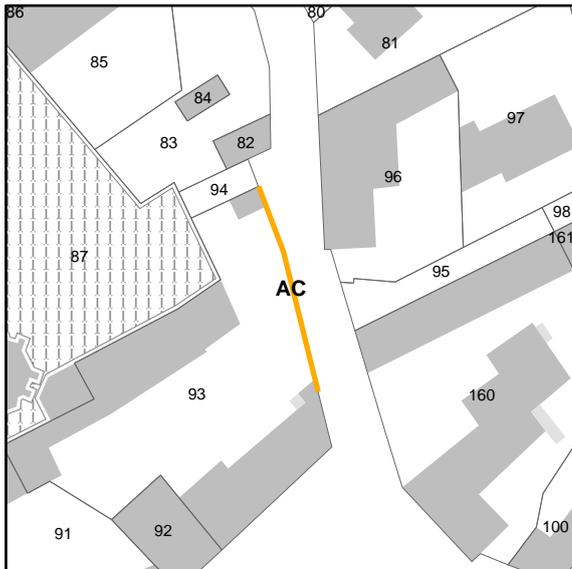
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ensemble de maisons en pierre meulière datant de 1773, construite en dégrader hauteur et autour d'une cour partiellement plantée, façade principale avec des baies encadrées et une grande porte de grange, c'est un bâtiment qui qualifie l'espace public.



Prescription :
Démolition proscrite sauf dans le cadre d'un projet d'intérêt public. Conserver l'implantation par rapport à l'espace public et la cour. Préserver les arbres de hauteur. Conserver les hauteurs existantes, le portail et le mur en pierre, le type de couverture. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié avant 1788

1, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 93

000077

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

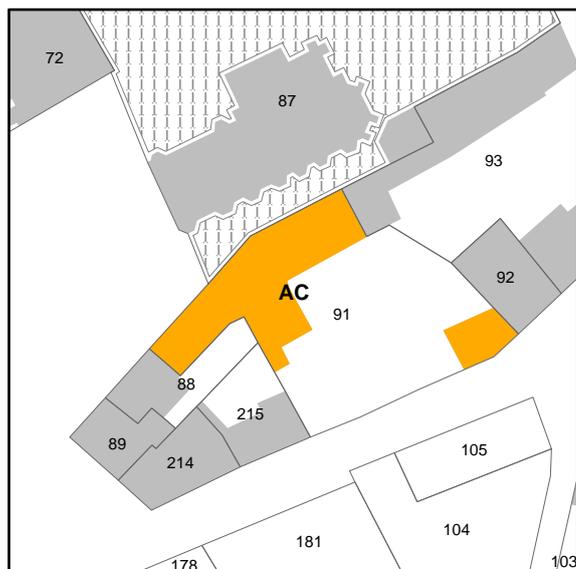
Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux, surmonté d'un chapeau maçonné (historiquement en chaume puis en tuiles de pays).



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Presbytère

3, place de l'Eglise Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 91

000006

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Bâtiment en pierre meulière ton pierre qui se compose de deux corps de bâtiments avec une cour au milieu, il participe à la qualification de l'espace public au cœur du village. Le bâtiment sur rue est antérieur à 1788, les autres datent d'entre 1788 et 1819. La toiture est historiquement composée de tuiles plates de pays panachées dans des tons bruns-rouges.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public. Conserver l'aspect extérieur (matériaux, modénature, rythme des façades), le type de couverture (tuiles plates). Autoriser une surélévation et une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment pour les percements. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié avant 1788

Entre le 26 et le 32, rue de la Mairie

Références cadastrales
AC n° 91

000060

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript on :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé ton pierre surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

Village

Ancien presbytère - part e est antérieure à 1788 et part e ouest édif ée après 1819

32, rue de la Mairie

Références cadastrales
AC n° 214



000104

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

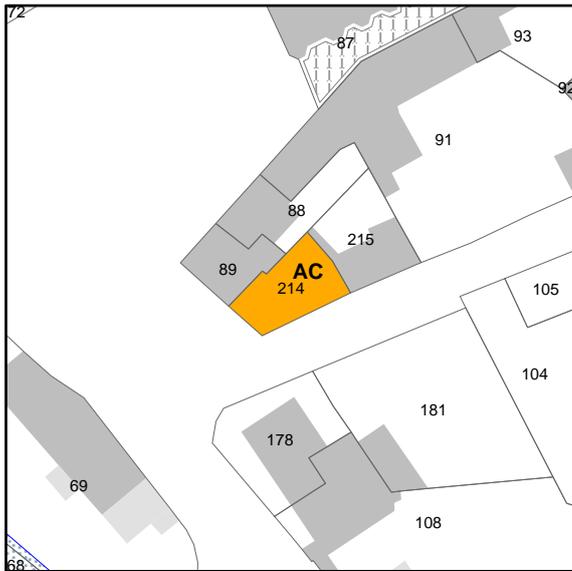
Descript ion :
bât sse de plein-pied avec percements plus hauts que large et porte cochère, toit à 2 pans et tuiles plates de pays panachées brun-rouge. Bât ment composé de 2 volumes : un bas avec porte cochère en bois (édif ée après 1819), un bât plus haut antérieur à 1788 avec fenêtres et volets qui présentait historiquement une cheminée en briques.



Prescript ion :
Conserver l'implantat ion des bât ments. Conserver l'ident té architecturale, les volumes et hauteurs, les matériaux et modénatures et la porte cochère. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proport ions des encadrements existants, réinstaller les volets. La démolit ion sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entret en ou de restaurat on, le bât sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

Règlement - Disposit ions applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 21

COIGNIERES



Village

Maison de village avec commerce historique en RDC édifiés avant 1788

6, place de l'église / 34 rue de la Mairie

Références cadastrales
AC n° 214

000093

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

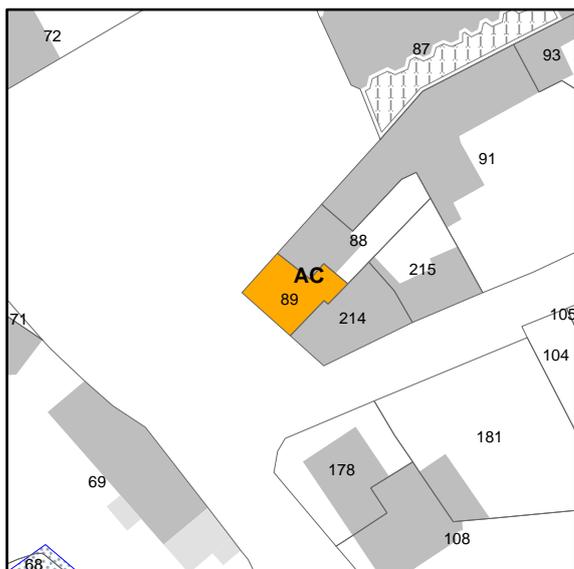
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison d'angle à étage avec commerce en rez-de-chaussée, toit à 3 pans en tuile plate. Façades enduites claires, volets de bois peint, corniche et linteaux. Cette maison apporte un caractère important et structurant à la place de l'église et qualifie l'espace public.



Prescription :
Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes (hauteur), les matériaux de façade et de toiture.
Les dispositifs d'enseigne devront être discrets et laisser la façade apparente.
En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants.
En cas de travaux d'entretien/rénovation, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village

5, place de l'Eglise

Références cadastrales:
AC n° 89

000007

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Cet édifice est construit avec parement en rocaillage de pierre meulière se distingue par une façade particulière de style 1900 (les emprises datent de 1788, probablement reconstruite ultérieurement dans le style actuel). Les différentes modénatures mises en avant permettent une lecture lisible de la façade. La toiture est en tuiles de pays de tons bruns-rouges et la cheminée en briques. Cet édifice apporte un caractère important et structurant à la place de l'église.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'alignement des façades sur l'espace public/Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux, modénatures et ouvertures à 6 carreaux), l'ordonnement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décoratifs/ Réfection de la toiture : remaniement à privilégier afin de conserver les matériaux et couleurs d'origine.

COIGNIERES



Village

Maison de ville antérieure à 1788

4, pl de l'église

Références cadastrales
AC n°88

000152

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

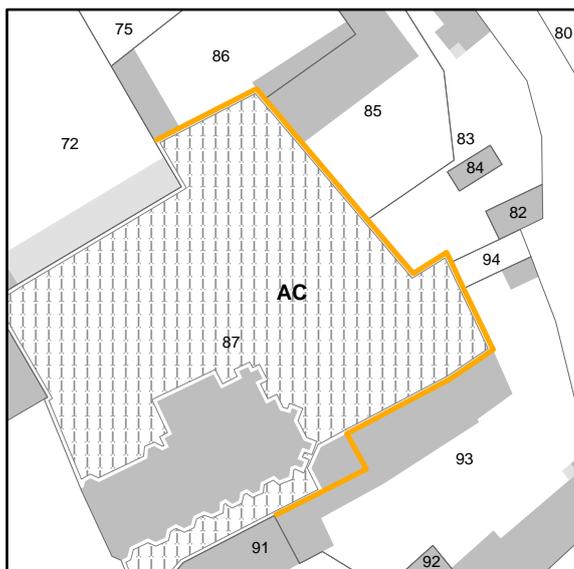
Description :
Maison de ville à un étage, toiture à deux pans en tuiles de pays, ouvertures carrées en RDC, linteaux et volets blancs. Modénatures blanches qui encadrent les fenêtres et le bâtiment. Enduit en ciment ton pierre.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public. Conserver l'aspect extérieur (matériaux, modénature, rythme des façades), le type de couverture (tuiles plates). Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment en matière de percements. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le défigurent, les éléments anciens serviront de référence.

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 24

COIGNIERES



Village

Mur de clôture (une part e antérieure à 1788, l'autre avant 1819)

2, place de l'église Saint-Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 83, 85, 86, 87 et 93

000092

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :

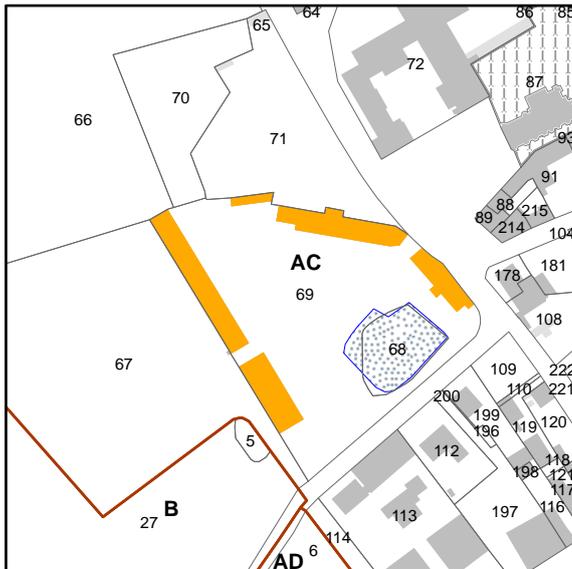
Mur de clôture const tué de pierre meulière jointoyée à la chaux aérienne ton pierre surmontée par endroits d'un chapeau maçonné ou de tuiles. Le mur au sud présente également une grille en fer forgé très ancienne à préserver.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Ferme

7, rue des Étangs.

Références cadastrales
AC n° 68, 69 et 71

000008

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

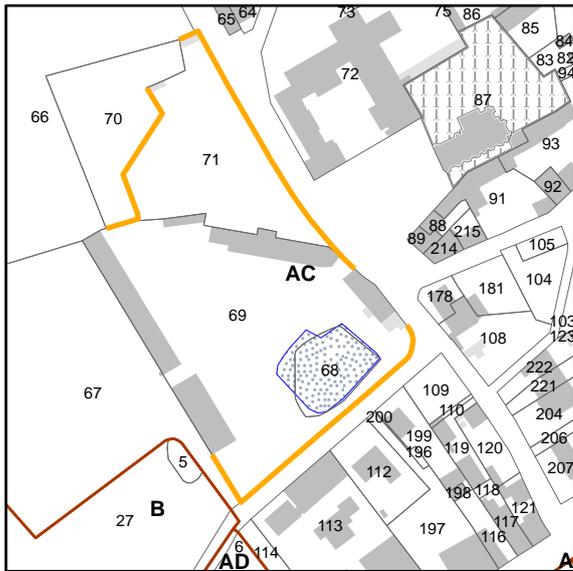
Intérêt :
Historique, Architectural et urbain

Description :
Ancien logis des seigneurs de Coignières qui compte des bâtiments très anciens (768-1208). Ensemble de 5 bâtiments conçus autour d'une cour qui comporte une mare. Construite en pierre meulière, elle est aujourd'hui utilisée comme habitation et ferme, ce corps de ferme rappelle et confère au cœur du village son caractère rural. La composition paysagère du jardin et la présence d'une mare participent à l'intérêt du site.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des murs et des bâtiments par rapport à l'espace public. Conserver l'aspect extérieur (matériaux et modénature). Conserver le type de couverture (tuiles plates de pays brun-rouge). Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment en matière de percements. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

7, rue des Étangs

Références cadastrales:
AC n° 69, 70 et 71

000009

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript on :
Mur de clôture const tué de pierre meulière enduit en blanc et surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village antérieure à 1788

12, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 65

000043

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Descripton :
Maison de forme rectangulaire enduite en blanc, implantée à la limite de propriété et ouverte sur deux façades dont le pignon. La cheminée est en briques, les volets en bois et toitures en tuiles anciennes.



Prescripton :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux, le rythme des ouvertures et les toitures. L'enduit classique sera proscrit au profit d'enduits et parements anciens. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence. Réfection de toiture : privilégier le remaniement pour conserver les matériaux et couleurs.

COIGNIERES



Village

Maison de ville édif iée en part e avant 1788 puis avant 1805

14, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 64

000042

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Achitectural et urbain

Descript ion :
Maison en rocaille de meulière jointoyée à la chaux aérienne teintée naturellement avec du sable rose. Elle présente des ouvertures sur son pignon, encadrements des menuiseries en bandeaux tournants, appuis de fenêtres en brique et des rembardes aux fenêtres. La toiture est en tuiles mécaniques d'époque, la cheminée en brique et les volets en bois à double bat ant.



Prescript ion :
Conserver l'implantat ion des bât ments sur l'espace public. Conserver l'ident té architecturale, les volumes, les matériaux, le rythme des ouvertures ainsi que la toiture. L'enduit sera proscrit. En cas de travaux (surélévat on, entret en, restaurat on), le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. Les volets, rembardes de fenêtres, cheminées seront à conserver.

Règlement - Disposit ions applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 30

COIGNIERES



Village

Dépendance

14, rue des Merciers

Références cadastrales
AC n° 64

000087

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

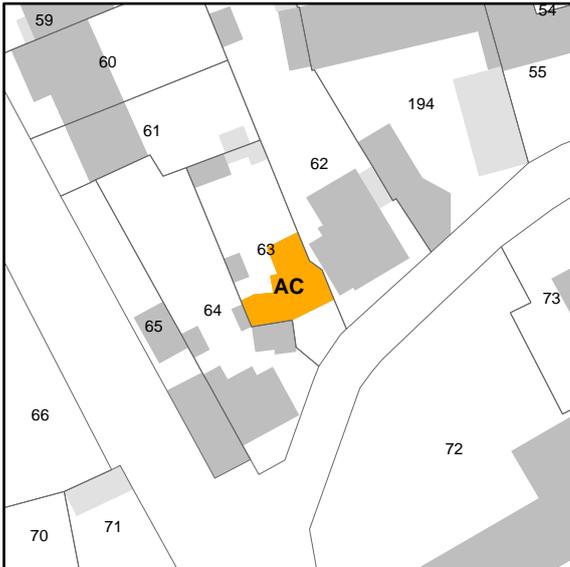
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Dépendance, édifiée avant 1788 et complétée d'un auvent réalisé vers 2010, en meulière de plain-pied avec toiture à un pan en tuiles mécaniques et porche



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments / Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que les toitures, conserver les hauteurs existantes / Conserver les implantations par rapport à la rue et par rapport à la cour. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif ée après 1805

12, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 63

000089

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript on :
Maison d'un étage à facade part ellement enduite, le reste en pierre aparente, baies verticales avec encadrements blancs et volets bois, toit en tuiles mécaniques de teinte orangée, à deux pans. Historiquement la cheminée était en brique et la façade en pierre meulière.



Prescript on :
Ne pas démolir. Conserver l'aspect extérieur (matériaux), les hauteurs, les implantat ons par rapport à la rue et la cour et les volets bat ants. En cas de percements, respecter la couleur et les proport ons des encadrements. Préserver le mur de clôture en pierre. La démolit on sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux (surélévat on, entret en, restaurat on), le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

Règlement - Disposit ons applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 32

COIGNIERES



Village

Maison de village édif ée après 1805

10, rue des Merciers

Références cadastrales
AC n° 62

000041

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural

Descript on :
Maison en meulière, fenêtres à bandeaux tournants et volets en persiennes, balcon à l'espagnole avec garde-corps en fer. La toiture est en ardoises.



Prescript on :
Conserver l'implantat ion des bât ments sur l'espace public/La démolit ion est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. Conserver l'idet é architecturale, les volumes, les matériaux de façade ainsi que de toiture. En cas de travaux d'entret en/ rénovat on, le bât sera débarassé des matériaux raportés qui le dénaturent. Les éléments anciens serviront de référence.

Règlement - Disposit ions applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 33

COIGNIERES



Village

Ancienne ferme

8, rue des Merciers

Références cadastrales
AC n° 194

000040

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Les deux bâtiments quasi parallèles à la rue comprennent une habitation et une grange édifiés avant 1788 présentant une toiture en tuiles mécaniques, des menuiseries et volets bois et fenêtres à 6 carreaux. Cet ancien corps de ferme composé de trois bâtiments ouvre sur une cour intérieure, les façades sont ouvertes sur la cour et composée d'un enduit ancien à la chaux aérienne ton pierre. La cour est fermée par un portail métallique qui repose sur deux piliers. La dépendance est édifiée à partir du mur de clôture en pierre meulière



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à la rue et à la cour, les volumes, les hauteurs et l'aspect extérieur (matériaux, proportions et couleur des percements) et l'identité architecturale des bâtiments. Conserver la porte de grenier. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence (faire réapparaître la meulière et utiliser de la chaux aérienne ton pierre).

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié après 1805

8, rue des Merciers

Références cadastrales
AC n° 194

000088

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :
Mur de clôture const tué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre, servant de soubassement à une annexe ; il part cipe à la qualif cat on de l'espace public.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif ée pour part e avant 1788

4, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 51

000038

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

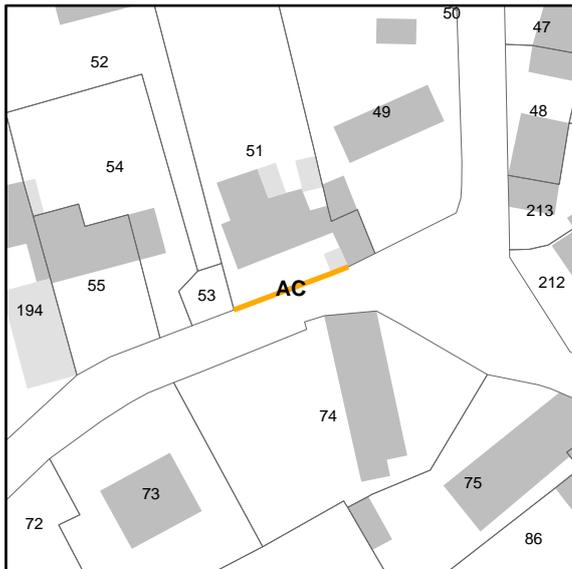
Intérêt :
Architectural et urbain

Descript on :
Maison en rocaille de meulière construite en R+1, présentant des fenêtres à bandeaux tournants, une cheminée en brique et une porte de grenier.



Prescript on :
Façades donnant sur l'espace public : Conserver l'ident té architecturale et les matériaux de façade ainsi que l'implantat on en maintenant le retrait par rapport à l'alignement. Maintenir les volets. En cas de travaux (surélevat on, entret en, restaurat on), le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénature, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

4, rue des Merciers

Références cadastrales
AC n° 51

000039

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :
Mur en pierre meulière surmonté d'une grille à claire-voie en fer forgé, il part cipe à la qualif cat on de l'espace public.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts af n de créer un accès sur la voie. Cet e ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif iée après 1819

2, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 49

000037

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

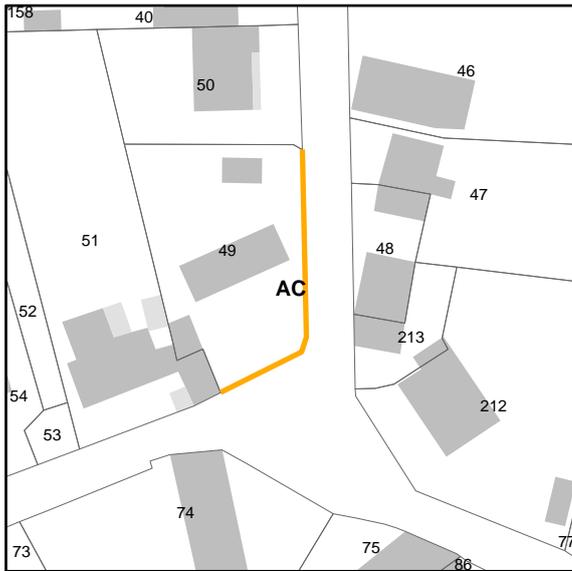
Intérêt :
Architectural et urbain

Descript ion :
Maison dont les façades sont enduites en blanc avec des volets bat ants de couleur bleu et des garde-corps en fer forgé. Ce qui caractérise cet e maison c'est la tourelle qui se termine par une toiture à quatre pans et son implantat ion qui assure l'angle entre les deux rues.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'ident it é architecturale, les volumes, les matériaux de toiture, façade, modénatures, gardes-corps et volets. Une extension respectueuse du bât existant pourra être autorisée mais uniquement en RDC pour ne pas perdre l'at rait de la tourelle. En cas de travaux (surélevat ion, entret en, restaurat ion), le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié en partie avant 1788

2, rue des Merciers

Références cadastrales
AC n° 49

000122

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Muret en pierre meulière surmonté d'une grille en fer forgé et doublé d'une haie.



Prescription :

Conserver le mur, la grille et la haie. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif ée avant 1788

22, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 46

000036

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript ion :
Maison en meulière construite perpendiculairement à la rue, sa façade est caractérisée par des menuiseries à bandeaux tournants et d'une lucarne dite rampante. Présence d'une cheminée ancienne.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat ion des façades donnant sur l'espace public. Conserver l'ident té architecturale, les matériaux et la cheminée. Autoriser une évolut ion respectueuse de l'archi tecture locale, notamment en mat ère de percements de toiture.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif ée avant 1788

20, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales
AC n° 47

000035

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural t urbain

Descript ion :
Maison en meulière, façade sur rue construite en retrait et caractérisée par les encadrements des menuiseries à bandeaux tournants. Historiquement les fenêtres présentaient des gardes-corps.



Prescript ion :
Ne pas démolir/Conserver l'implantat ion des façades donnant sur l'espace public/Conserver l'ident té architecturale, les matériaux/Autoriser une évolut ion respectueuse de l'architecture locale, notamment en mat ère de percements de toiture.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif iée en 1805

14, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 213

000033

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript ion :
Pet te maison en pierre meulière, implantée à l'alignement de la rue et qui est caractérisée par sa lucarne jacobine au centre de la façade.



Prescript ion :
Ne pas démolir/Conserver l'implantat ion des façades donnant sur l'espace public/Façade : Conserver l'ident té architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux et ouvertures).

COIGNIERES



Village

Maison bourgeoise édif ée en 1902

16, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 212

000032

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

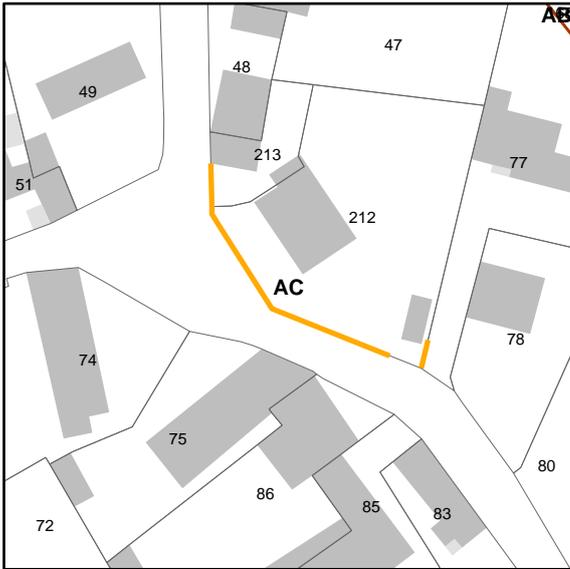
Intérêt :
Achitectural et urbain

Descript ion :
Maison bourgeoise construite en 1902 en rocaillage ordinaire de pierre meulière se dist ngue par une façade part culière, pierre d'angle. Les dif érents reliefs mis en avant permet ent une lecture lisible de la façade. La maison est surmontée d'une imposante lucarne. Les fenêtres présentent des gardes-corps en fer forgé. Présence d'une marquise en verre et fer forgé.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat ion des façades visible depuis l'espace public. Façade donnant sur l'espace public : Conserver l'ident té architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux, toiture et ouvertures), Préserver l'ordonnancement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décorat fs/Façades arrières : Autoriser une évolut ion respectueuse de l'architecture et des bât ments (extensions autorisées).

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

12bis, 14 et 16, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 77, 212 et 213

000034

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

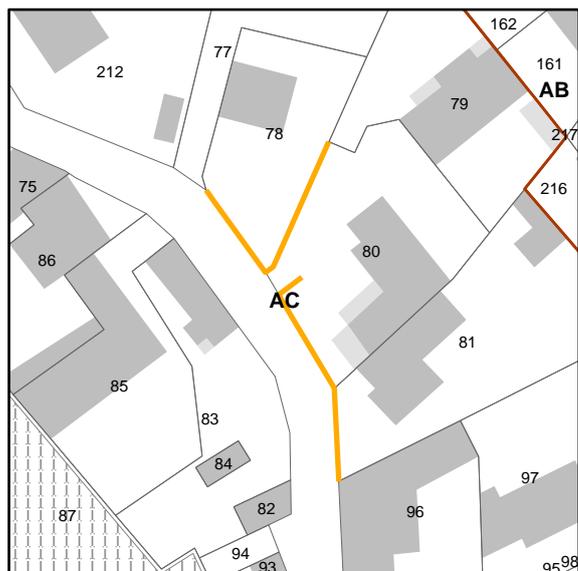
Descript on :
Muret en pierre meulière et surmontée de végétat on.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

Du 8 au 12, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 78, 80 et 81

000025

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

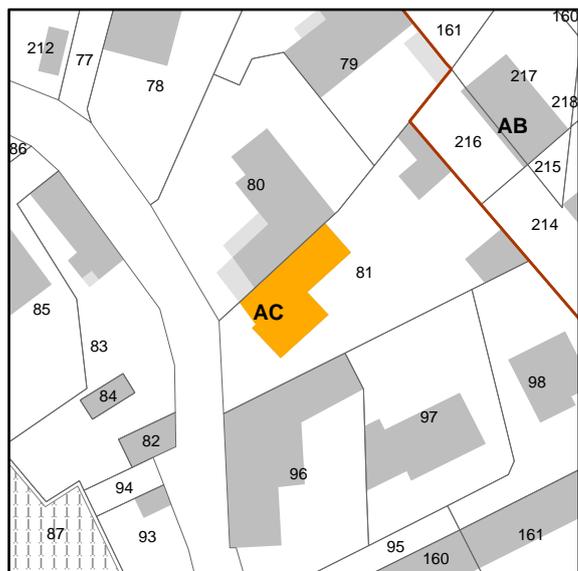
Descript on :
Murs de clôture en pierre meulière jointoyée à la chaux aérienne ton pierre qui qualif e l'espace public.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts af n de créer un accès sur la voie. Cet e ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison à poulie construite après 1819

8 rue de Neauphle-le-Chateau

Références cadastrales
AC n° 81

000103

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

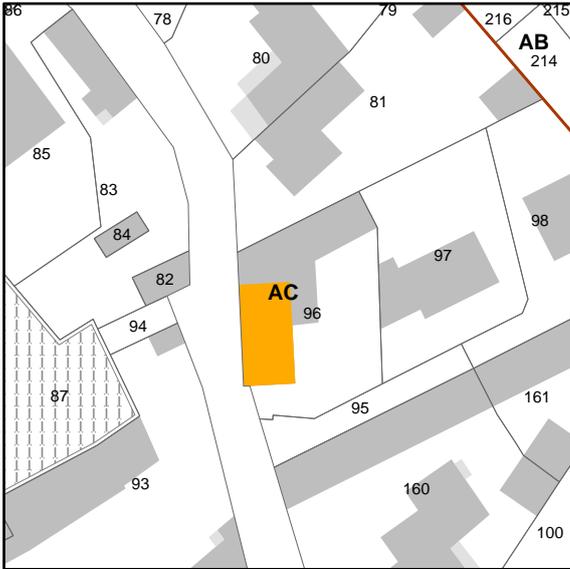
Intérêt :
Architectural et urbain

Descripton :
Maison de ville ancienne à un étage et combles, qui présente une partie de sa façade en recul avec auvent en tuile, la seconde partie de façade est notamment décorée d'une poulie à l'étage. La façade est recouverte d'un enduit clair, les volets en bois et la toiture en tuiles plates.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver les volumes et l'implantation des bâtiments par rapport à l'espace public ainsi que les hauteurs existantes. Conserver le type de couverture (tuiles plates). Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements et maintenir les volets existants.

COIGNIERES



Village

Maison d'habitat on construite en 1788

6, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 96

000024

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript on :
Maison en pierre meulière avec façade à l'alignement de la rue.



Prescript on :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat on des façades visible depuis l'espace public. Conserver l'ident té architecturale, et les matériaux. En cas de travaux (surélévat on, entret en, restaurat on), le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (notamment les volets roulants et pavés de verre), les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison bourgeoise

20, rue de la Mairie

Références cadastrales
AC n° 160

000021

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

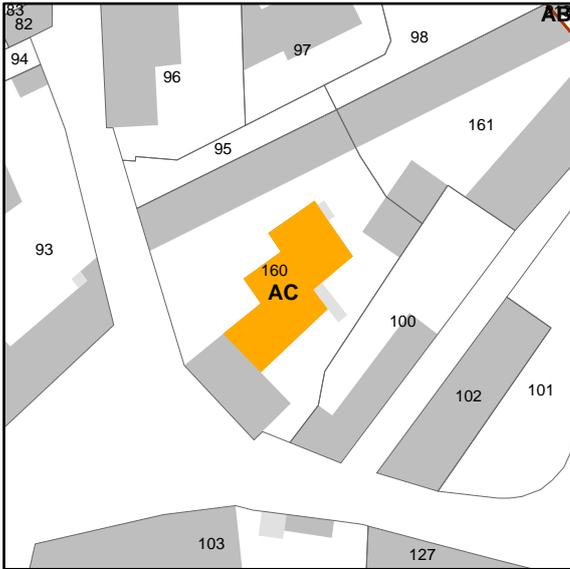
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison bourgeoise construite en 1905 en rocaillage ordinaire de pierre meulière se distingue par une façade en parement, pierre d'angle. Les différents reliefs mis en avant permettent une lecture lisible de la façade. La maison est surmontée d'une lucarne. Elle compose un ensemble avec les bâtiments en pierre meulière partiellement enduits sur l'arrière donnant sur cour ainsi qu'à l'arrière des garages. Présence de 2 cheminées en briques. Historiquement les fenêtres présentaient des garde-corps.



Prescription :
Conserver l'implantation à l'alignement des façades donnant sur l'espace public. Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux)/Préserver l'ordonnement des modénatures de façade. La création de nouveaux percements est autorisée. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES



Village

Maison d'habitat on édifiée en 1819

2, rue de Neauphle le Château.

Références cadastrales:
AC n° 160

000062

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison en pierre meulière avec extensions aux volumes en excroissance et encadrement des menuiseries, l'accès à la rue se fait par une cour. La façade présente une lucarne d'accès au grenier.



Prescription :
Conserver l'implantation par rapport aux cours. Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux, lucarne d'accès au grenier). Préserver l'ordonnement des modénatures de façade. La création de nouveaux percements est autorisée. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES



Village

Maison édifiée avant 1819

16, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 100

000095

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison à étage entre deux sentes avec façade enduite claire, toit à double pans en tuile plate et cheminée, ouvertures rythmées marquées par des linteaux peints et une ferronnerie ouvragée



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments et les accès piétons latéraux. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que de toiture. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

Règlement - Dispositions applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 50

COIGNIERES



Village

Salle municipale / Foyer rural construit avant 1819

10, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 102

000022

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

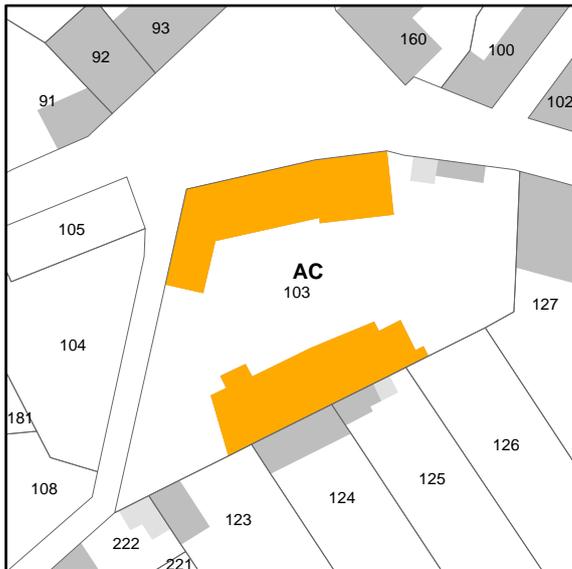
Description :
Ancienne maison (pour partie) du garde-champêtre. Construction en pierre meulière et tuiles plates de pays, le bâtiment est constitué de trois parties avec des hauteurs différentes et une façade aveugle sur la rue de la Prevenderie. C'est un bâtiment qui qualifie l'espace public.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public, l'aspect extérieur ainsi que les matériaux de façade et toiture. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 51

COIGNIERES



Village

Maison d'habitation

7, rue de la Mairie

Références cadastrales
AC n° 103

000014

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

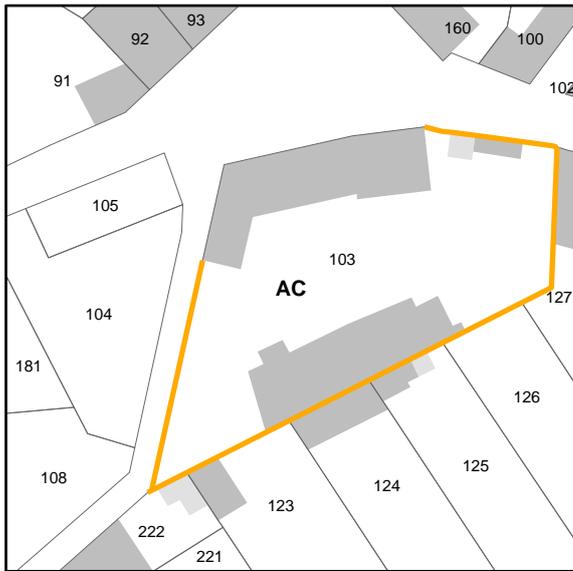
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Construction en pierre meulière, ancienne ferme composée d'une grange avec ses larges portes et d'une maison d'habitation en R+1. La partie sur rue est antérieure à 1819. C'est un bâtiment qualifiant et structurant pour l'espace public vecteur du caractère rural de la commune. Le bâtiment situé le long du domaine public a été édifié après 1819, l'autre avant 1819.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments et par rapport à l'espace public. Préserver les portes de granges. Conserver le type de couverture (tuiles plates). Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénature, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture antérieur à 1819

7, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 103

000015

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :
Mur de clôture const tué de pierre meulière.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison d'habitat on édifiée avant 1788

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 178

000011

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :

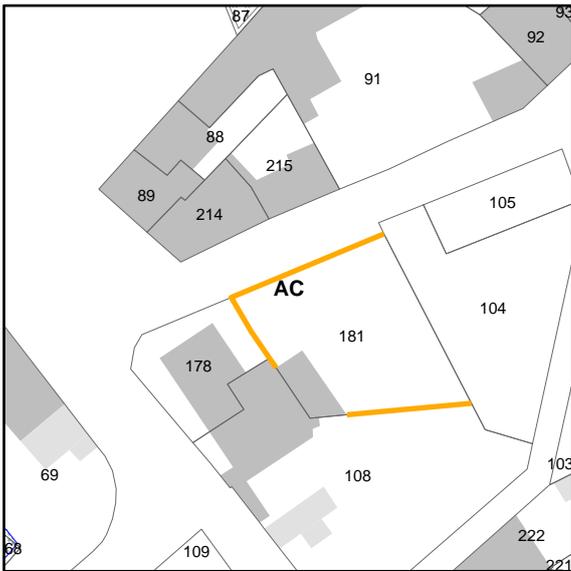
Maison en roaille et toiture en tuiles plates construite sur une parcelle d'angle. Elle qualifie l'espace de la place du cœur du village avec sa clôture transparente et verdoyante en contraste avec les murs en meulière. Présence de cheminée en brique, garde-corps en ferronnerie blanches et volets battants en bois.



Prescription :

Ne pas démolir. Conserver l'implantation, la hauteur, l'identité architecturale et les matériaux. Préserver la clôture (muret en pierre surmonté d'une grille en fer forgé et doublé d'une haie). Maintenir les volets battants, garde-corps de fenêtre et cheminée. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 181

000004

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :
Murs de clôture en pierres meulières jointoyées à la chaux aérienne ton pierre, surmonté pour part e d'un chapeau maçonné. Construit avant 1819.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 178

000012

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

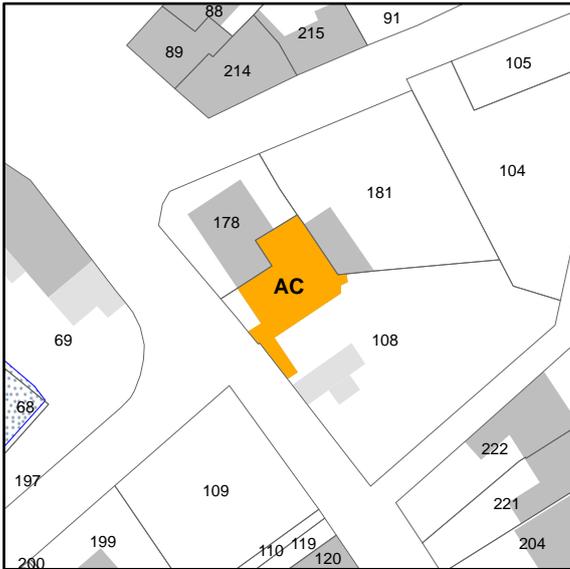
Descript on :
Mur meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé recouverte de verdure, piliers du port Ilon en brique.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village édif iée avant 1788

6, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 106

000094

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

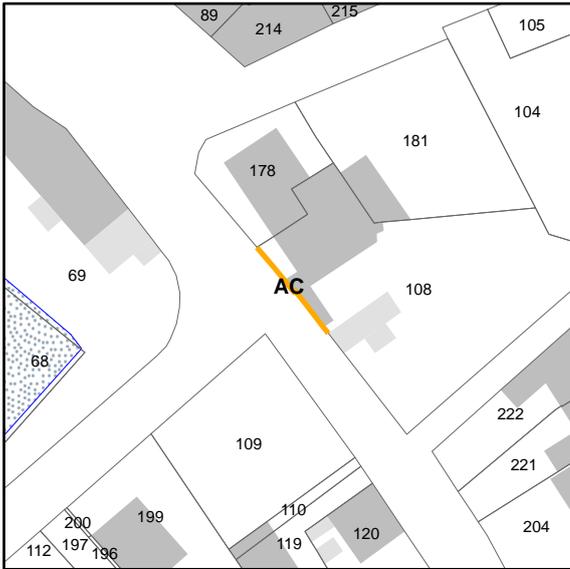
Intérêt :
Architectural

Descript ion :
Maison en rocaille avec sa dôture transparente et verdoyante en contraste avec les murs en meulières. Toiture à deux pans avec une extension en cont nuit e sur la parcelle et un bât ment d'entr ée en avancée. Les volets sont en bois peint en blanc ainsi que les linteaux qui contrastent avec la rocaille. Présence de cheminées en brique et gardes-corps en fer forgé.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat ion, la hauteur, l'ident té architecturale (cheminée, gardes-corps, volets bat ants) et les matériaux. Façades arrières : Autoriser une évolut ion respectueuse de l'architecture et des bât ments (extensions). En cas de travaux d'entret en ou de restaurat on, le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence. Conserver le muret, aucun percement supplémentaire n'y sera autorisé.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié avant 1819

6, rue des Etangs

Références cadastrales
AC n° 108

000005

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :

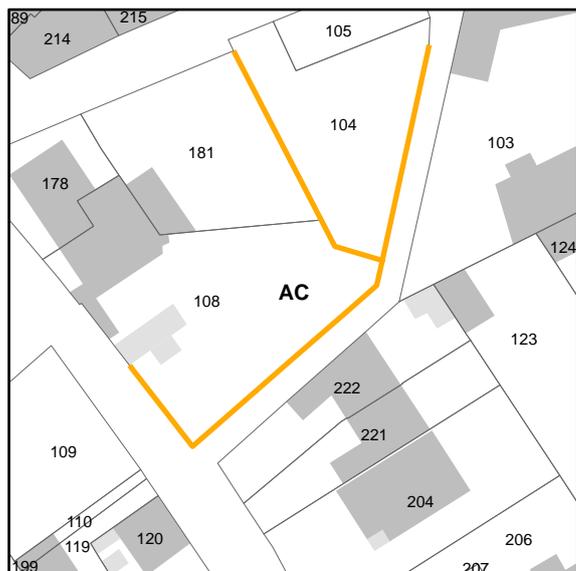
Mur meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté d'une claire-voie en fer forgé, piliers du portillon en brique. Part e ouest antérieure à 1788 et l'est à 1819.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés. Aucun percement supplémentaire ne sera autorisé. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 181

000013

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :

Murs de clôture en pierres meulières jointoyées à la chaux aérienne ton pierre, surmonté d'un chapeau maçonné ou couvert de tuiles selon les endroits. Construit avant 1819 et refait pour part e vers 2000.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Puits

Références cadastrales

000252

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

Intérêt :
patrimonial

Descript on :



Prescript on :
ne pas démollir

Règlement - Disposit ons applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 60

COIGNIERES



Village

Mur de clôture édifié pour partie avant 1819

2, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 205

000076

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

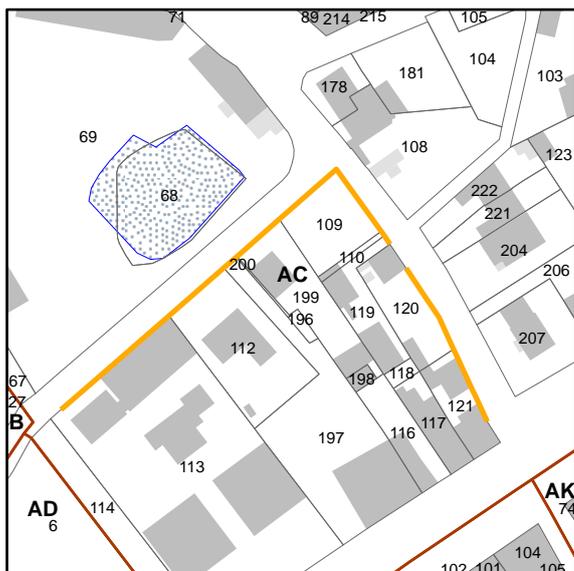
Description :
Murs de clôture en pierres meulières surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture antérieur à 1788

Avenue Marcel Dassault et rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 109, 110, 112, 113, 119, 120, 121, 197, 199 et 200

Thème :
Mur remarquable

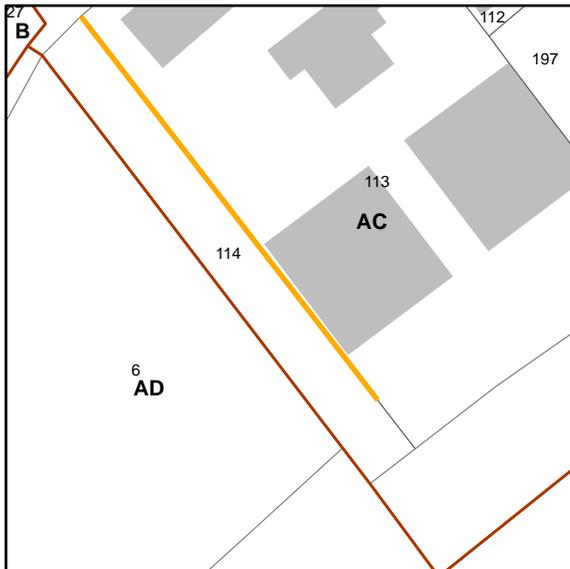
Intérêt :
Urbain

Descript on :
Mur de clôture const tué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescript on :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts af n de créer un accès sur la voie. Cet e ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

190, route nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 113 et 114

000113

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :

Description :

Mur ancien édifié avant 1788 encore pour partie composé de pierre meulière mais plus largement remplacée par un mur en parpaings suite à un effondrement du mur ancien qui était dans le même alignement que la ferme Dassault et Bossu rue du Four à chaux.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de village antérieure à 1819

188 RN10

Références cadastrales:
AC n°197

000096

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison de plain-pied constituée de 3 corps de bâtiments contigus en U. La façade présente des ouvertures basses, la toiture en pente douce est constituée de tuiles plates de pays avec une fenêtre en chien-assis. La partie ouest du terrain est délimitée par un muret largement végétalisé donnant sur le cœur d'îlot arboré



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, la hauteur, les volumes ainsi que les toitures, les matériaux de façade. En cas de réfection faire apparaître la meulière le cas échéant. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du centre-village historique en lien avec le projet référencé dans l'OAP Quartier de la Gare- rue des Etangs.

COIGNIERES



Village

Ancien commerce - bistrot édifié avant 1819

1, rue des Etangs

Références cadastrales
AC n° 121

000016

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

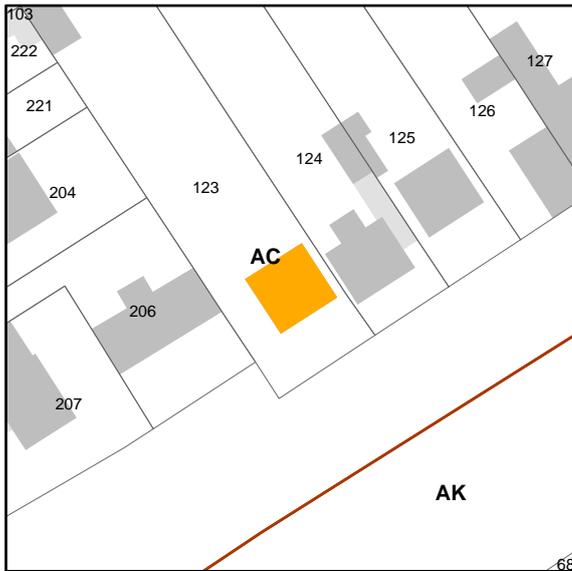
Intérêt :
Urbain

Description :
Maison de ville de plan rectangulaire, surmontée d'une corniche avec une façade sur rue enduite en gris, les menuiseries sont encadrées. L'implantation et le gabarit de ce bâtiment assure l'articulation entre la Nationale et la rue des Etangs.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés et enseignes qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public ou projet d'ensemble respectant l'esprit du centre-village historique en lien avec le projet référencé dans l'OAP Quartier Gare - rue des Etangs.

COIGNIERES



Village

Maison d'habitat on construite en 1930

178, route Nat onale 10

Références cadastrales:
AC n° 123

000017

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

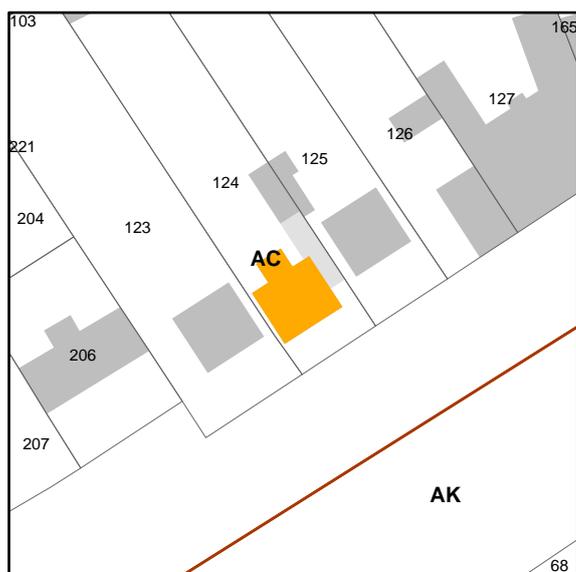
Intérêt :
Architectural

Descript on :
Maison en pierre meulière avec une toiture à deux pans, encadrement des menuiseries en brique, bandeau en brique, entrée surmontée d'une marquise et toiture en tuile mécanique. Elle est implantée en retrait par rapport à la rue, entouré d'un mur de clôture en pierre et surmonté d'une claire-voie.



Prescript on :
Conserver l'implantat on des bât ments/Conserver l'ident té architecturale, les volumes, les matériaux (meulière), ainsi que les toitures /La démolit on sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entret en ou de restaurat on, le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES



Village

Maison d'habitat on construite en 1930

176, route Nat onale 10

Références cadastrales:
AC n° 124

000018

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

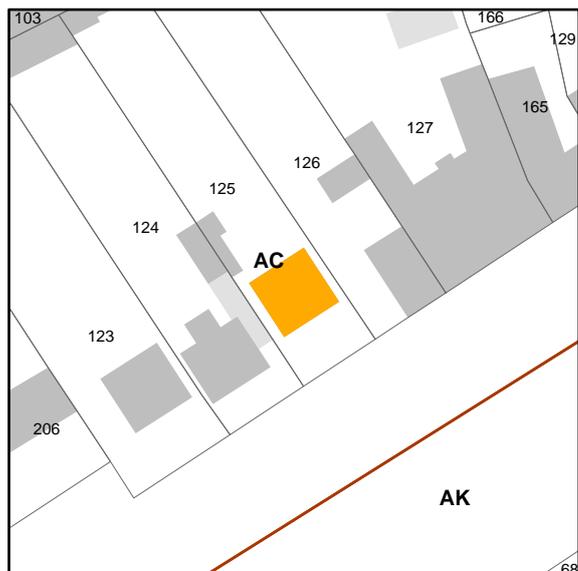
Intérêt :
Architectural

Descript on :
Maison avec façade enduite avec des bandes marron rappelant le style néo-normand en pans de bois.



Prescript on :
Conserver l'implantat on des bât ments. Conserver l'ident té architecturale, les volumes, en cas de travaux de façade chercher à faire réapparaître la meulière le cas échéant. La démolit on sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux (surélévat on, entret en, restaurat on), le bât sera débarassé des matériaux rapportés et enseignes qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison d'habitat on construite en 1930

174, route Nat onale 10

Références cadastrales:
AC n° 125

000019

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

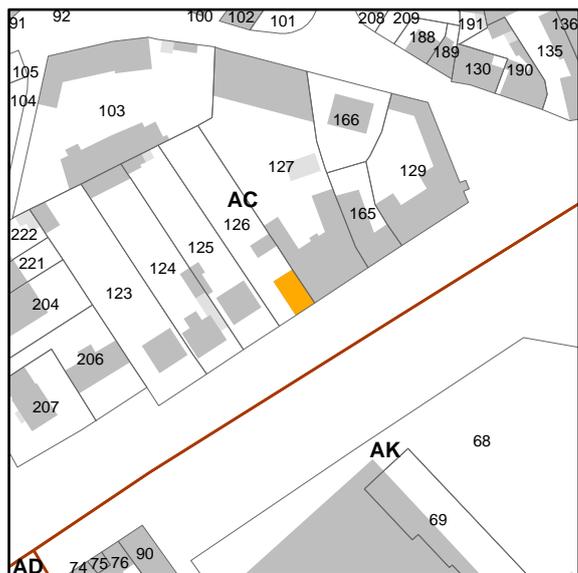
Intérêt :
Architectural

Descript on :
Maison en pierre meulière avec une toiture à deux pans, linteaux et appuis de fenêtres en brique, toiture en tuile mécanique et muret surmonté d'une grille à claire-voie en fer.



Prescript on :
Conserver l'implantat on des bât ments/Conserver l'ident té architecturale, les volumes, les matériaux (meulière), ainsi que les toitures /La démolit on sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entret en ou de restaurat on, le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES



Village

Maison de ville

172 RN10

Références cadastrales
AC n°126

000119

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descripton :
Maison de ville à un étage et comble, façade enduite et ouvertures plus hautes que larges avec volets dairs et linteaux blancs. La toiture présente une pente supérieure à 25° et des tuiles plates



Prescripton :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, et de toitures. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du village historique ou d'intérêt général. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénature, les éléments anciens serviront de réf.



COIGNIERES



Village

Ancienne auberge dite "Le Capucin gourmand" édifiée avant 1819

17ORN10

Références cadastrales:
AC n° 127

000097

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

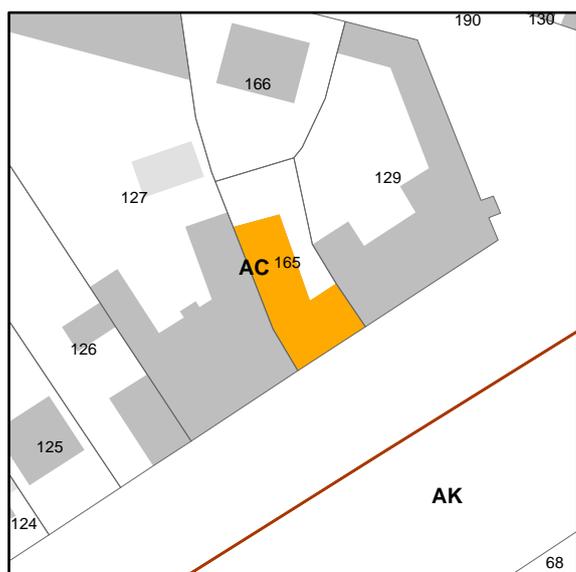
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
ancienne auberge du Capucin gourmand, bâtiments structurés en U autour d'une cour arrière, façade sur rue en longueur à 1 étage et toit en pente douce (20°) et corniche sous toiture, soubassement en brique, ouvertures du RDC plus longues que haute, à l'inversement de celles de l'étage, avec vitres à petits carreaux colorés et linteaux bois, présence d'une porte cochère et d'une enseigne en fer forgé.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, notamment les vitrages, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que les toitures/cheminée. En cas de réfection de façade ne pas masquer les éléments de décors (ferroserie, reliefs, poutres...); En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du village historique ou d'un projet d'intérêt général.

COIGNIERES



Village

Maison de ville antérieure à 1819 (ancienne charcuterie)

168 RN10

Références cadastrales
AC n° 165

000098

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

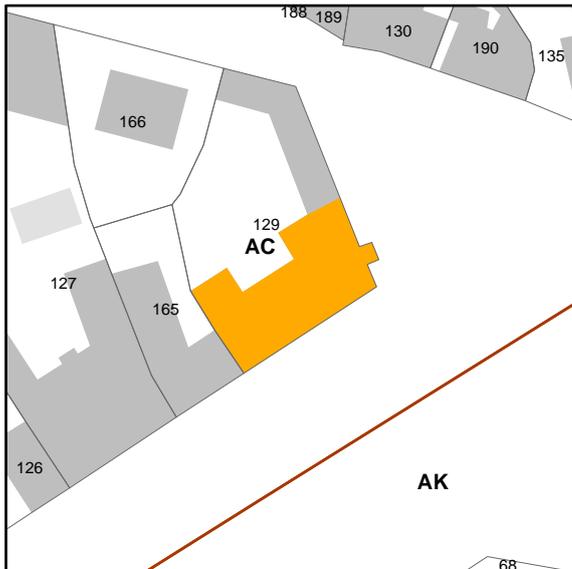
Intérêt :
Architectural

Description :
Maison d'un étage, porche et trace de porche au rez-de-chaussée correspondant à l'ancienne vitrine du commerce, fenêtres à volet en bois à l'étage et gardes-corps en fer forgé, façade enduite possiblement sur base de meulière, toiture à 2 pans en tuiles plates avec cheminée



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'identité architecturale, les volumes, toitures. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements, retrouver le volume d'ouverture du porche. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du village historique ou d'intérêt général. En cas de travaux de rénovation ou entretien, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (enduit), les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES



Village

Maison de ville- restaurant

162 RN10

Références cadastrales:
AC n° 129

000099

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

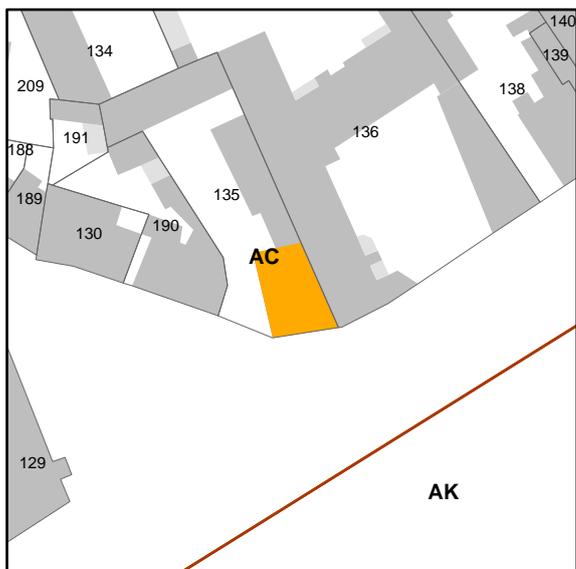
Descript on :
Maison d'un étage avec combles et toiture à double pans et extension sur l'arrière à pan simple d'un étage visible depuis la rue et marquant l'angle. Facade enduite recouverte de lambris, toiture en tuile plate.



Prescript on :
Conserver l'implantat on des bât ments et le rythme des percements ainsi que les matériaux de toiture. En cas de travaux (entret en, restaurat on), le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence af n que le bât s'harmonise avec le caractère ancien du centre village. La démollit on sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du centre village hitorique ou d'un projet d'intérêt général.

Règlement - Disposit ons applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 72

COIGNIERES



Village

Maison de village antérieure à 1788 (ancien commerce-boucherie)

2, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 135.

000044

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

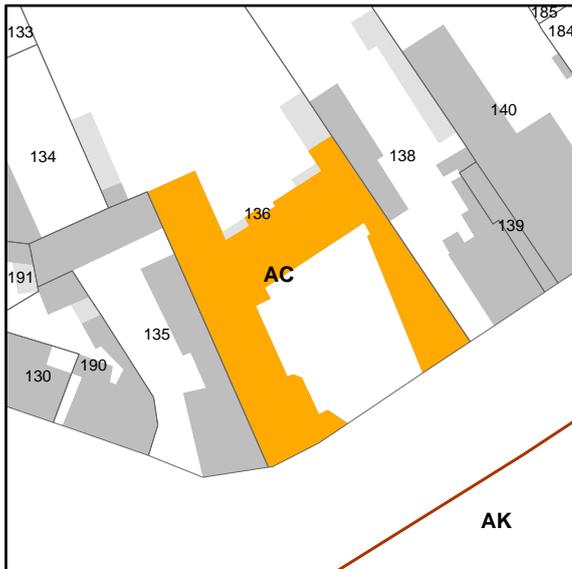
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière et toiture en tuiles plates, caractérisée par son implantation à l'accès principal au cœur de village, un pan de toiture plus long, des menuiseries en bandeaux tournants et une lucarne de type capucine.



Prescription :
Façades donnant sur l'espace public (rue et passage) : Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes, l'ordonnement des façades et les matériaux de façade et toitures. La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES



Village

Ancien corps de ferme- Maison bourgeoise

156 RN10

Références cadastrales
AC n° 136

000101

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :

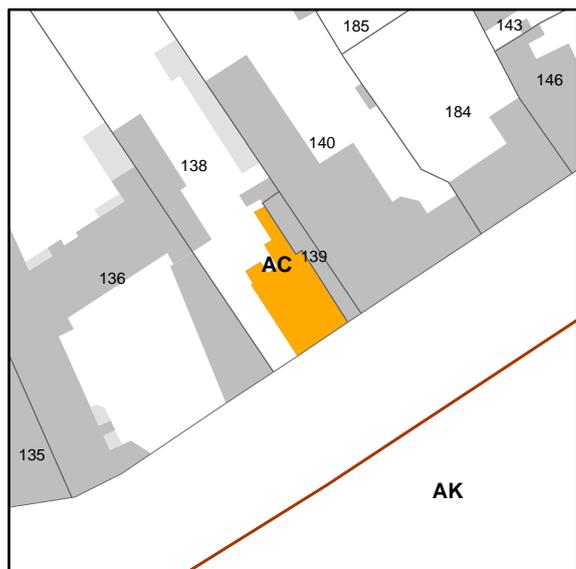
La partie Est est antérieure à 1788, le reste de l'édifice a été édifié entre 1788 et 1819. Ensemble de bâtiments anciens formant un U ouvert sur la rue par un muret avec soubassement en meulière surmonté d'une grille en fer forgé et colonnettes en rocaille recouvertes de pots-à-feux. Les bâtiments présentent un étage et des toitures à au moins deux pans en tuile plate avec des avancées/porches. Les façades sont enduites mais soupçon de meulière finie en rocaillée, la façade intérieure ouest présente une inscription peinte, la cour est plantée. La clôture est composée d'un muret en pierre meulière surmontée d'une grille en fer forgé.



Prescription :

Ne pas démolir. Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes (hauteur), les matériaux/décors de façade et toiture, la grille, le muret, le mur. Les dispositifs d'enseigne devront être discrets et laisser la façade apparente. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux d'entretien/rénovation, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Maison de ville antérieure à 1819

150, RN10

Références cadastrales:
AC n°138

000105

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison de bourg en R+1 avec RDC vitré (ancien commerce) et façade enduite, ouvertures hautes à l'étage et toiture à 4 pans. La façade présente un décor de colonnettes aux angles et une corniche avec trace d'ancienne frise au linteau ainsi que des garde-corps. Anciennement la toiture était formée de tuiles plates.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à l'espace public, les hauteurs, les matériaux-décor de façade/toitures. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence. Les dispositifs d'enseigne devront être discrets

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 75

COIGNIERES



Village

Ancienne auberge royale édifiée avant 1788

152 RN10

Références cadastrales:
AC n° 140

000106

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne auberge royale (séjours de rois), perpendiculaire à l'espace public, façade recouverte d'un enduit clair et d'un bardage bois côté rue, toiture à 4 pans en tuiles de pays avec cheminée. Porche avec poutre apparente subsistant permetant d'accéder à la cour arrière avec bornes chasse-roues.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à l'espace public, l'identité architecturale (cheminée, bornes chasses-roues, poutre...), les volumes et les hauteurs. Façades : conserver les matériaux et toitures. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (notamment de bardage), les matériaux anciens feront référence. L'enseigne sera discrète et le porche conservé.

Règlement - Dispositions applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 76

COIGNIERES



Village

Maison de ville édif iée après 1819

146 RN10

Références cadastrales:
AC n°0184

000102

Thème :
Elément de construct ion ou bât ment remarquable

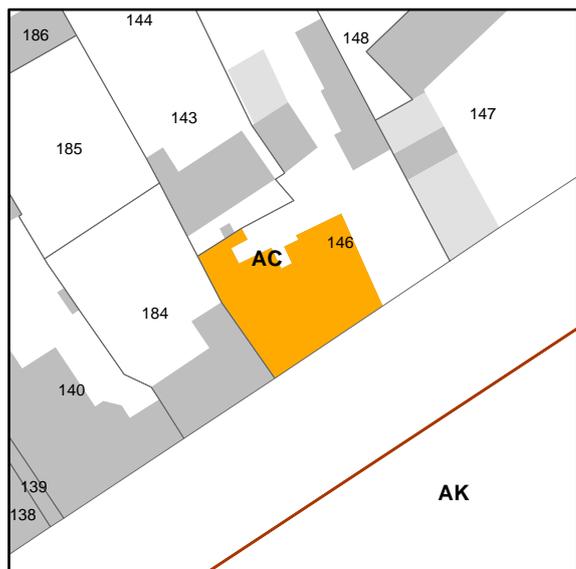
Intérêt :
Architectural et urbain

Descript ion :
Maison à étage. Façade enduite avec corniche, fenêtres à bandeaux tournants et ferronnerie côté rue, volets bois et appuis en saillie, cheminées anciennes. Bât ment donnant sur une cour arrière arborée visible depuis le porche voisin.



Prescript ion :
Ne pas démolir. Conserver l'implantat ion des bât ments par rapport à l'espace public, les hauteurs existantes et le type de couverture (tuiles plates). Façades: faire repaître la pierre meulière le cas échéant, en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proport ions des encadrements existants et maintenir les volets et ferronneries ouvragées et cheminées. La démolit ion sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

COIGNIERES



Village

Bâtiment accueillant un restaurant

142, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 146

000048

Thème :

Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Descriptif :

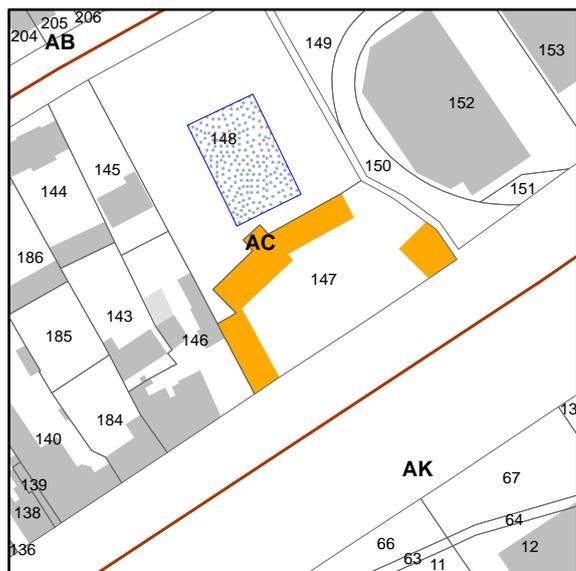
Restaurant "auberge de la Poste". construit au XIX^e siècle, ce relais devient bien national en 1793. Puis il est vendu à des particuliers et il change à plusieurs reprises de propriétaires. De nos jours, il abrite un restaurant et une maison particulière. Façade enduite, marquise en RDC, fenêtres à bandeaux tournants, historiquement appuyés en saillis (servant de pot de fleurs) et fenêtres avec gardes-corps ouvragés.



Prescription :

Ne pas démolir. Conserver l'implantation et les volumes du bâtiment. Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture locale sur la façade arrière uniquement. Le rythme de la façade sur la RN10 devra être maintenu (pas d'ouverture supplémentaire). Volets bois, marquise et cheminée à maintenir. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés et enseignes qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



Village

Ancien relai de poste

140, route Nationale 10

Références cadastrales
AC n° 147

000047

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ferme édifiée en deux temps : une partie avant 1788 et l'autre après 1819. Elle est composée de quatre bâtiments, construits en pierre meulière vers la fin du XIX^e siècle autour d'une cour centrale plantée d'un saule pleureur. Le bâtiment central est utilisé comme habitation, il est constitué d'un seul niveau avec un comble, la façade est caractérisée par les encadrements des menuiseries en bois, trois lucarnes de type capucine. Le bâtiment à l'ouest est un auvent ouvert à colombage, ancienne écurie avec fenêtres en chien-assis.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux, ainsi que les toitures (tuile plate). La composition paysagère du jardin et la mare sont également à préserver.

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 79

COIGNIÈRES



ZI Marais - Broderie

Maison de village et anciens commerces

143, route Nationale 10, 16 et 18, rue du Four à Chaux

Références cadastrales:
AK n° 74, 75 et 76

000049

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Ces bâtiments par leurs gabarits villageois, leurs caractéristiques et leurs implantations marquent un angle structurant de la ville. Les façades sont enduites avec des volets en bois à l'étage, avec corniche et cheminée en brique. Bâtiment visuellement dégradé (fissure, cheminée inclinée), nécessitant d'importants travaux tant extérieurs que sur la structure.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public. La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public ou projet d'ensemble respectant l'esprit du centre-village historique et en garantissant le lien avec le quartier gare. Se référer à l'OAP quartier gare. En cas de travaux de réfection, les éléments anciens serviront de référence pour la restauration du bâtiment. Les volets bois seront à maintenir ainsi que le rythme des ouvertures.

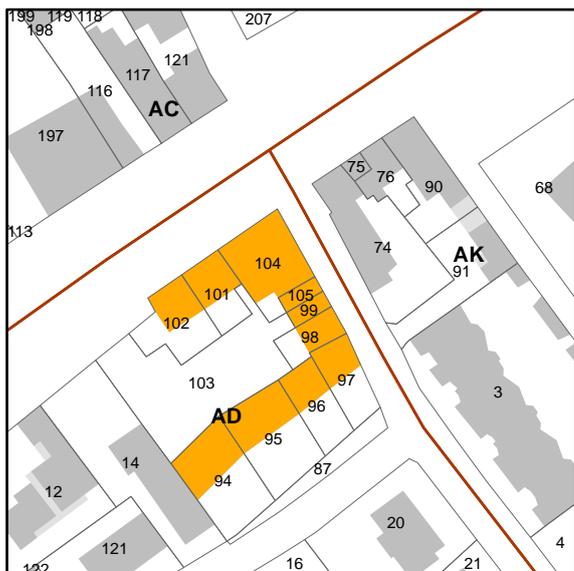
COIGNIÈRES

ZI Marais - Broderie

Ancienne auberge édif ée avant 1819 devenue ensuite ferme

20, 20 bis, 22, 24 et 26 rue du Four à Chaux et 147, route Nationale 10

Références cadastrales:
AD n° 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104 et 105



000050

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

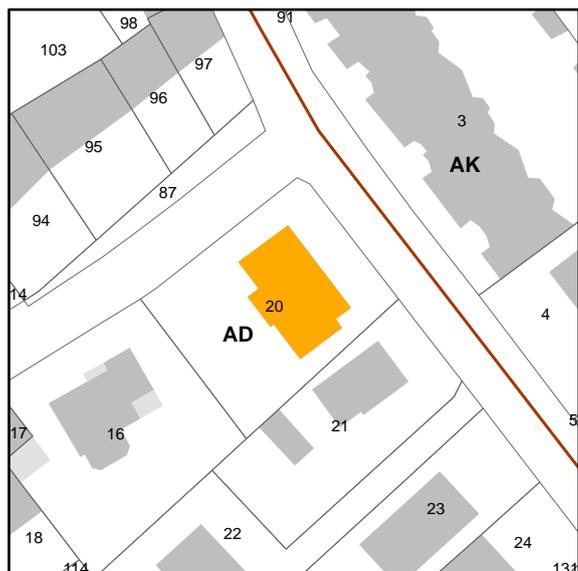
Description :
Ensemble construit autour d'une cour. Bâtements, construits en pierre meulière, toiture composée de tuiles plates. Le gabarit des bâtiments, les hauteurs, les matériaux, le mur de clôture témoignent du passé rural. Présence d'un banc en pierre côté RN10 où Marie-Antoinette se serait assise lors d'une étape.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que de toiture, les hauteurs existantes et les implantations par rapport à la rue et par rapport à la cour. Préserver la forme de la cour et le mur de clôture en pierre. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 82

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Maison édifiée vers 1930

13, rue du Four à Chaux

Références cadastrales:
AD n° 20

000059

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

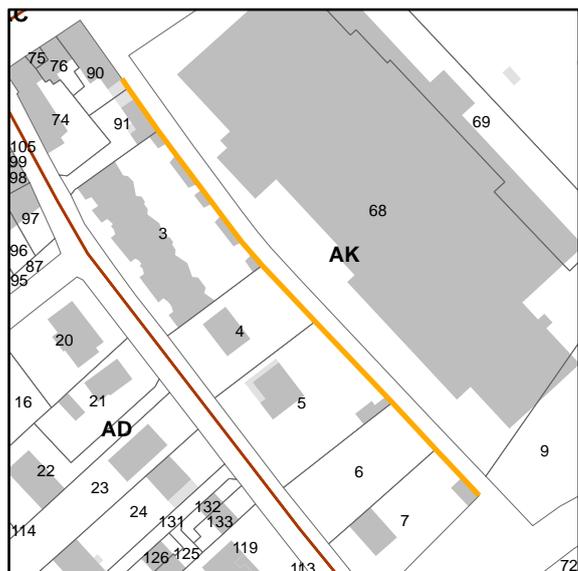
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Petite maison en meulière implantée au milieu de la parcelle, sa façade est caractérisée par un escalier pour accéder à l'intérieur de la maison, des volets en persiennes. La clôture est composée d'un muret surmonté d'une grille en fer forgé.



Prescription :
Conserver l'implantation du bâtiment, son identité architecturale, les volumes, matériaux de façade et toiture. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. En cas de percements nouveaux respecter les proportions des percements existants.

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Mur de clôture édifié après 1819

2 au 14, rue du Four à Chaux (fonds de parcelles)

Références cadastrales:
AK n° 3, 4, 5, 6, 7, 90 et 91

000120

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

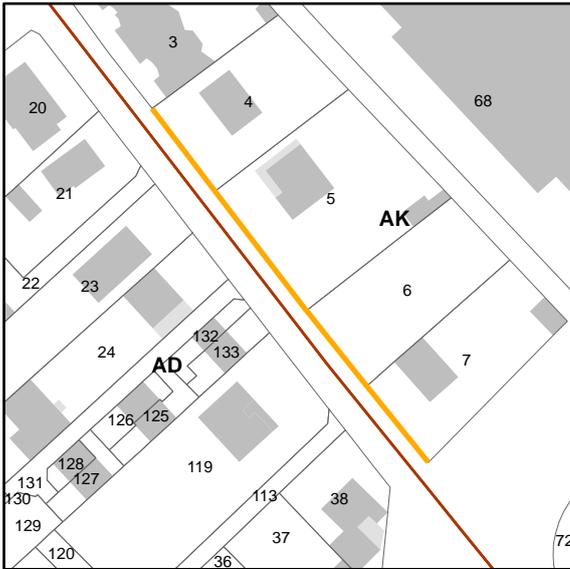
Description :
Mur en pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre, longeant le GR11



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. Aucun percement autorisé. Démolition autorisée en cas de projet d'ensemble (cf OAP).

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Mur de clôture édifié après 1819

Du 2 au 8, rue du Four à Chaux

Références cadastrales:
AK n° 4, 5, 6, et 7

000051

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descripton :

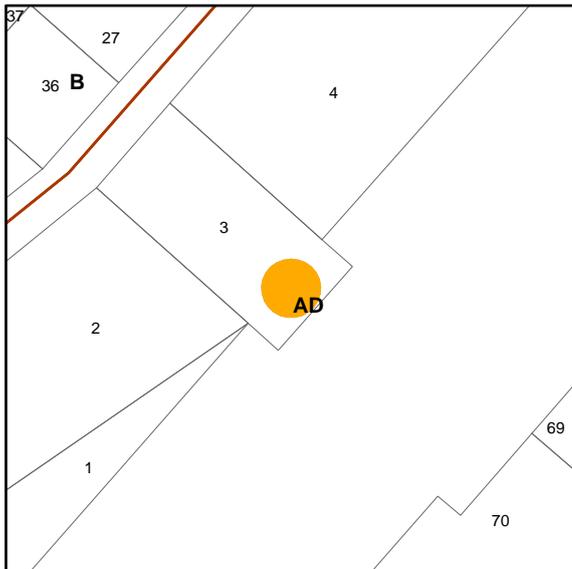
En pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre et surmonté d'un chapeau maçonné et des piliers pour les portails en pierre meulière.



Prescripton :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture de 2.5m maximale par parcelle. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. Démolit on autorisée en cas de projet d'ensemble (cf OAP).

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Château d'eau

Route Nationale 10

Références cadastrales:
AD n° 3

000070

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Inauguré en 1935, il se voyait de loin dans la plaine dénudée. Il se dissimule aujourd'hui parmi les peupliers que Marcel Dassault a fait planter. Sa construction : fouille et construction d'un avant puits du sol au plan des eaux d'un diamètre intérieur à 1,2m revêtu de parpaings de ciment, avec dans la partie supérieure en protection des infiltrations hivernales une ceinture en béton de ciment.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver les volumes.

COIGNIÈRES



ZI Marais - Broderie

Maison d'habitation édifiée en partie avant 1788 puis avant 1819

282, route Nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 9 et 10

000055

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

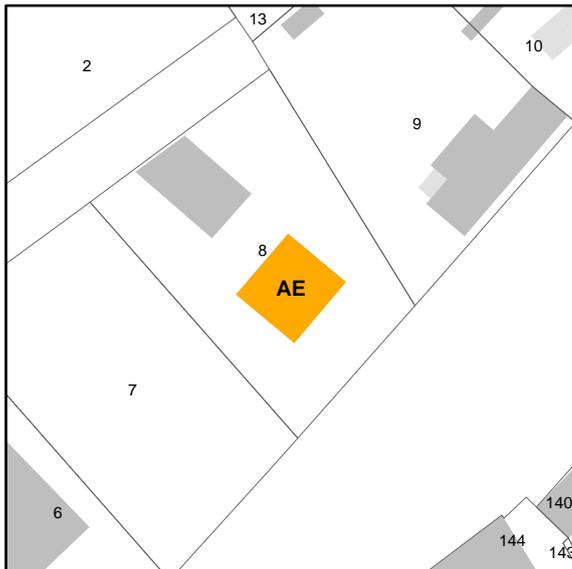
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Authentique maison paysanne. Elle est composée de 2 habitations en meulière construite à l'alignement de la rue. Composée de deux bâtiments accolés et de hauteurs différentes, de linteaux et de menuiseries en bois ainsi que d'appuis en brique. La toiture est composée principalement de tuiles plates de pays avec une lucarne de type capucine. Ce bâtiment est implanté au sein d'un verger planté d'arbres fruitiers qui participent au caractère patrimonial à préserver.



Prescription :
Ne pas démolir. L'extension sera autorisée dans le respect de l'identité architecturale. Ce bâtiment est à préserver dans son apparence ainsi que dans la mise en œuvre des techniques de rénovation. La pierre meulière devra rester apparente, les menuiseries en bois, couverture en tuiles plates de pays et cheminées en briques seront à préserver ainsi que la composition paysagère du jardin, notamment les vergers. Les matériaux tels que le PVC et le ciment gris sont proscrits.

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Maison d'habitat on édifiée après 1899

284, route Nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 8

000056

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en meulière, de plan carré implantée au milieu de la parcelle, sa façade est caractérisée par un escalier qui donne accès à l'intérieur, un oriel en brique surmonté d'une toiture en tuiles.



Prescription :
Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes et matériaux de toiture et façades. En cas d'entretien assurer la discrétion et l'insertion architecturale et urbaine. En cas de changement des fenêtres, celles-ci devront préférentiellement présenter des petits bois à 3 carreaux.

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Maison d'habitation et dépendances édifiées avant 1788

10, rue des Hautes Bruyères

Références cadastrales:
AE n° 103

000053

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ensemble de 4 bâtiments (un ancien pavillon de chasse, 2 maisons et une annexe) ouverts sur une cour, façades enduites en blanc, toiture en tuiles plates.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation du bâtiment, les volumes et la composition paysagère du jardin notamment l'ordonnement plein/vidé. Tout arbre abattu sera replanté à l'équivalent. Conserver l'identité architecturale, les matériaux de façade et de toiture (tuile plate). En cas de travaux de rénovation ou d'entretien, les bâtiments seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent. Les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Auberge des trois peupliers édifiée avant 1788

296, route Nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 88

000058

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne auberge implantée sur la route nationale 10, bâtiment enduit en blanc et les éléments en bois peint en bleu. Toiture à quatre pans en tuiles plates. Le parking est bordé d'un petit muret en pierre. Présence de bornes chausse-roues au niveau du portail. Fenêtres à petits carreaux et cheminée en briques.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver les matériaux de toiture (tuile plate de pays). Conserver le auvent, les ouvertures, l'ef et colombage, la corniche, les bornes chausse-roues, la volumétrie du bâtiment. Conserver le muret bordant le parking. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 90

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Mur

296, route nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 88

000116

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Muret bas en pierre meulière avec colonnettes émergentes aux angles. Il délimite la partie réservée au stationnement avec le reste de la parcelle.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Ancienne ferme

294 RN10

Références cadastrales
AE n° 105

000107

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :

Ancienne ferme présentant des façades enduites et volets bois et marquant le croisement avec la rue des hautes bruyères en rive de l'ancienne voie royale. Ancienne cheminée en briques. Historiquement la toiture était composée de tuiles plates de pays de couleurs variées. Présence de bornes chausse-roues et d'une plaque en fonte sur la façade du bâtiment à l'angle R N10/rue des Hautes B. qui est le seul spécimen restant sur Coignières.



Prescription :

Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments par rapport à l'espace public et à la cour. Conserver les hauteurs existantes. Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (notamment de bardage/ la toiture), les matériaux anciens feront référence. Les volets bois seront réinstallés (rythme des façades).

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Ancienne auberge édifiée avant 1788

229 RN10

Références cadastrales
AE n° 144

000108

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Bâtiment en longueur avec un étage et des combles, présentant un enduit clair, alternance des rythmes d'ouvertures et auvent recouvert de tuiles plates. La toiture est également recouverte de tuiles plates de pays aux couleurs variées et présente une longue fenêtre en chien-assis. Présence de cheminée ancienne. Historiquement les fenêtres étaient composées de 2x3 carreaux et la façade présentait des volets battants.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'auvent, les cheminées, les modénatures des fenêtres. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade et de toiture. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les matériaux anciens serviront de référence.

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Ancienne ferme-auberge

223 RN10

Références cadastrales
AE n° 140

000109

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript on :
Bât sse d'un étage implanté en longueur parallèlement à la route. La façade est recouverte d'un crépis clair taloché, avec une alternance d'ouvertures carré et rectangulaires, toit à double pan et tuiles industrielles foncées. Historiquement la toiture était composée de pet tes tuiles de pays de nuances variées et une cheminée était présente sur la toiture. La façade présentait également des volets bat ants.



Prescript on :
Conserver l'implantat on du bât ment par rapport à la rue, le rythme de la façade et les matériaux. L'extension sera autorisée sur l'arrière. En cas de travaux d'entret en ou de restaurat on, le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les matériaux anciens serviront de référence. Les volets seront réinstallés (rythme des façades).

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Maison de village édif ée avant 1819

12 rue des Broderies

Références cadastrales:
AE n° 25

000110

Thème :
Elément de construct on ou bât ment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Descript on :
Maison à façade en meulière et menuiseries bois, toiture à double pans avec cheminée en brique.



Prescript on :
Conserver l'implantat on des bât ments / Conserver l'ident té architecturale, les volumes, les percements ainsi que les matériaux de façade et de toiture. En cas de travaux d'entret en ou de restaurat on, le bât sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les matériaux anciens serviront de référence.

Règlement - Disposit ons applicables au patrimoine bât - Arrêt du projet - page 95

COIGNIERES



ZI Marais - Broderie

Maison de village

15 rue des Broderies

Références cadastrales:
AE n° 98

000111

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

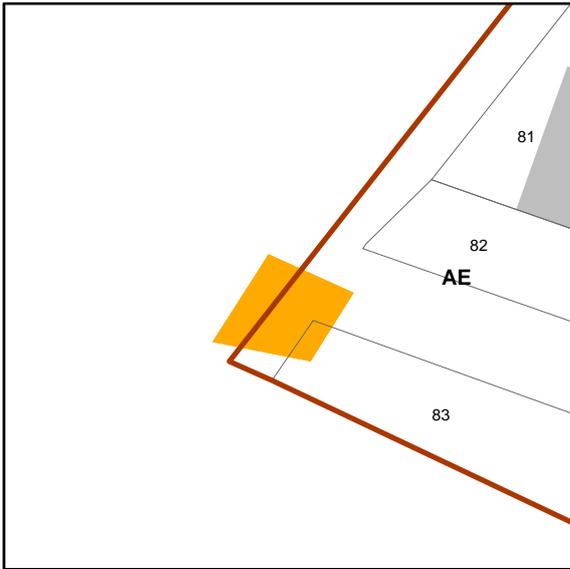
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison d'un étage en pierre meulière, toiture à double pans en tuiles plates avec présence d'un chien-assis et d'une cheminée ancienne. Accompagnée d'une petite annexe en pierre meulière.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les percements ainsi que les matériaux de toiture et de façade et la cheminée.

COIGNIERES



ZI Marais

Ponceau "Port Malpou" édifié entre 1668 et 1685 (ancienne voie Royale)

chemin des Essarts

Références cadastrales

000154

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

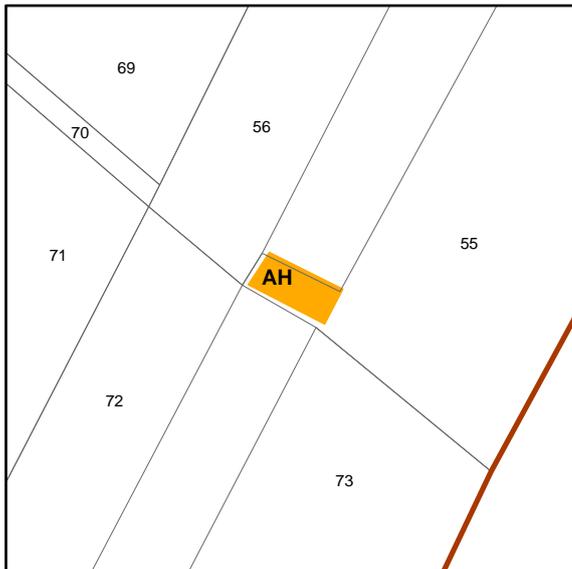
Intérêt :
Urbain - historique

Description :
Ponceau de la rigole du lit de Rivière situé en limite avec la commune des Essarts-Le-Roi non loin de la RN10. Ce ponceau est situé sur l'ancienne voie Royale et contenait historiquement bornes à felurs de lys.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES



ZI Marais-Broderie

Ponceau édifié avant 1788

Rigole du lit de Rivière

Références cadastrales:
AH n°55

000153

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain - historique

Description :
Ponceau de la rigole du lit de Rivière situé entre la rafterie du Midi et la commune de Levis-Saint-Nom. Historiquement ce ponceau assurait le passage du chemin menant à la ferme des Néfiers (chemin dit "du trou Ortôt")



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

Règlement - Dispositions applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 98

COIGNIERES



Val Favry

Ponceau édifié entre 1668 et 1685

Route de Lévis-Saint-Nom croisement Route du Val Favry

Références cadastrales:
AH n°37-56 AI n°9-13-41

000155

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

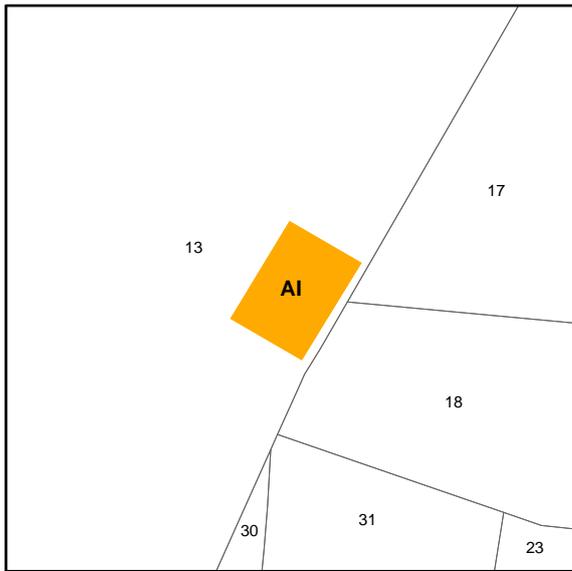
Intérêt :
Architectural et Historique

Description :
Ponceau de la rigole du lit de rivière au nord de l'étang du Val favry au niveau du croisement du GR11 et des rigoles et à proximité immédiate du parking du Val Favry. Historiquement ce ponceau présentait des bornes à feurs de lys.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES



Val Favry

Ancien lavoir

Rte du Val Favry

Références cadastrales
AI n°18

000156

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et Historique

Description :
Ancien lavoir situé le long de la route du Val Favry juste dans le contrebas vers la zone agricole au niveau du panneau de l'entrée de ville. A ce jour, ce lavoir est entièrement recouvert de végétation.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine. Retravailler sa mise en valeur, notamment en nettoyant et en entretenant la végétation sur cette zone afin de rendre ce lavoir visible.

Règlement - Dispositions applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 100

COIGNIERES



Val Favry

Ponceau édifié entre 1668 et 1685

Rue du Mesnil-Saint-Denis

Références cadastrales:
AI n°9

000157

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et Historique

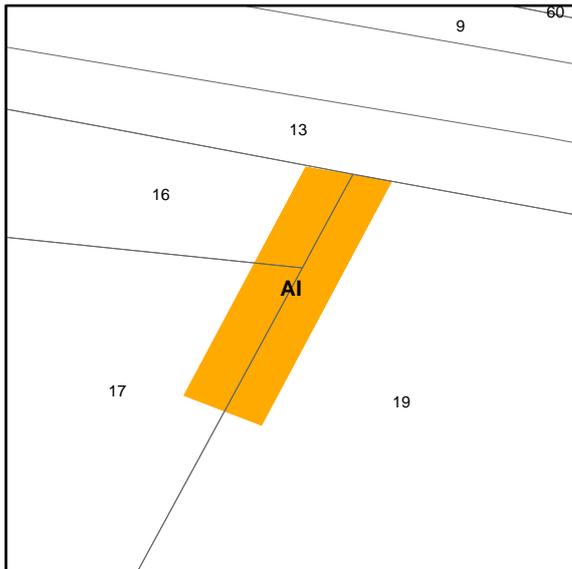
Description :
Ponceau de la rigole du lit de rivière situé non loin des jardins familiaux.
Historiquement ce ponceau présentait des bornes à fleurs de lys.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

Règlement - Dispositifs applicables au patrimoine bâti - Arrêt du projet - page 101

COIGNIERES



Val Favry

Digue construite avant 1788

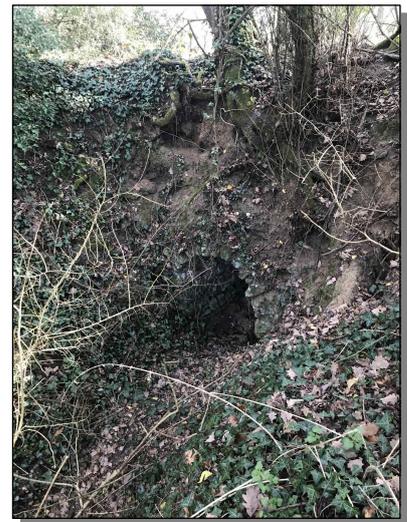
Références cadastrales:
AI n°16, 17, 19

000158

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

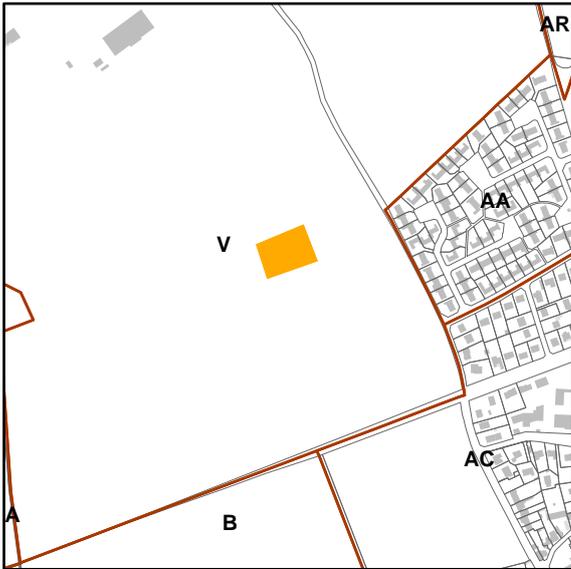
Intérêt :
Historique

Description :
Digue située à proximité des rigoles royales et à la limite d'une part de la parcelle AI 19, d'autre part des parcelles AI 16 et 17 qui comprend un tunnel d'écoulement des eaux pluviales qu'il convient de préserver voir de consolider. Cette digue est recouverte de végétation.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine. Tunnel d'écoulement des eaux pluviales qu'il convient de préserver voir de consolider.

COIGNIERES



Hautes Bruyeres

Ruines d'une ancienne maison forte entourée de douves édifée avant 1788 mais qui n'existe plus à ce jour

Références cadastrales:
V n° 279

000117

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Paysager

Description :
trace au sol d'une ancienne maison forte appelée "la maison rouge".



Prescription :
Empreinte au sol à préserver. En cas de travaux des fouilles permettraient d'enrichir la connaissance du patrimoine communal

COIGNIERES



Hautes Bruyeres

Villa du golf et pavillons adjacents

Rue des Etangs

Références cadastrales
OV n° 279

000072

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

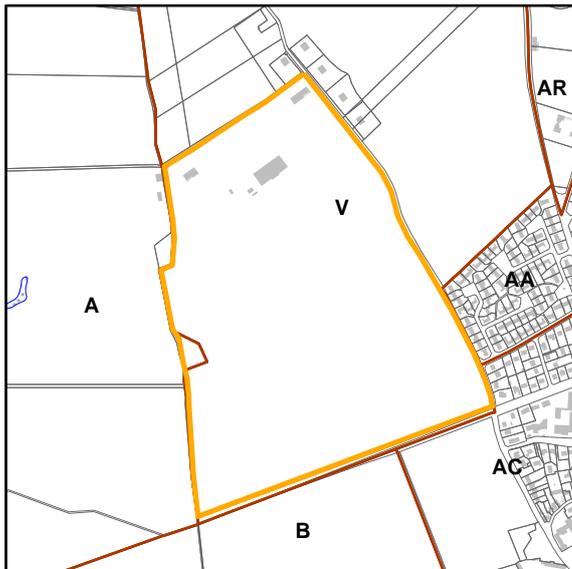
Intérêt :
Architectural et urbain.

Description :
C'est en 1966 que l'industriel Marcel Dassault acheta ici trois hectares, il y fit construire une grande maison rectangulaire du style du petit Trianon entourée d'arcades de marbre. Une plate-forme pour hélicoptère fut aménagée. 2 pavillons marquent l'entrée du domaine.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, ainsi que les matériaux de façade et toitures. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants.

COIGNIERES



Village

Mur de clôture

rue des étangs / allée des Pommiers / villa du Golf

Références cadastrales:
OV n°279

000164

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Descript on :
Mur de clôture en pierres taillées surmonté d'un chapiteau.



Prescript on :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture de 2,5m maximale par parcelle. En cas de dégradat on/ entret en/restaurat on, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

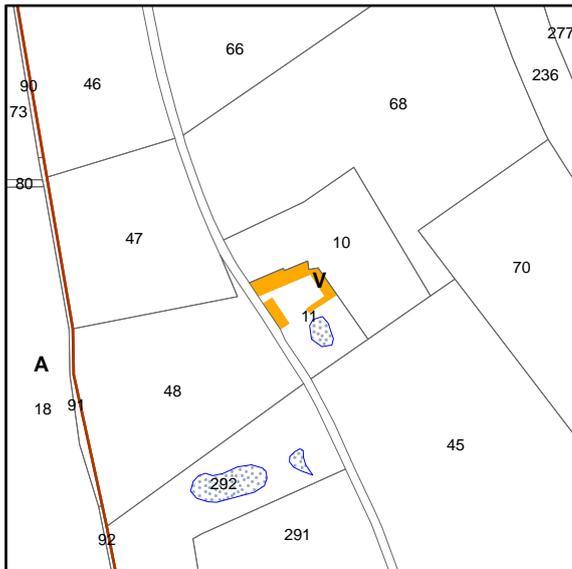
COIGNIERES

Hautes Bruyeres

Ancien corps de ferme édifié avant 1788.

Chemin de la Butte aux Chênes.

Références cadastrales:
OV n° 10 et 11



000052

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

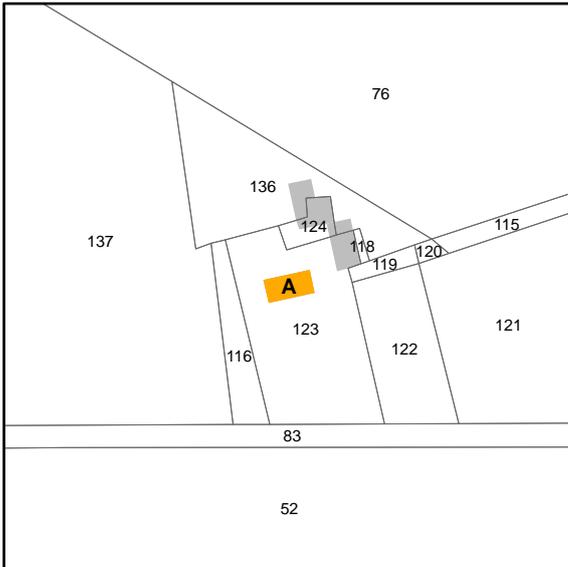
Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Cet ancien corps de ferme se compose de 4 bâtiments ouverts sur une cour, construit en pierre meulière, certains murs sont enduits en blanc. Aujourd'hui il est utilisé comme habitation. La toiture est composée historiquement de petites tuiles de pays. Présence d'une cheminée ancienne. La parcelle comprend par ailleurs une mare.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, la cheminée ainsi que les matériaux de toiture et façade, En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La mare est également à conserver.

COIGNIERES



Hautes Bruyeres

Maison ancienne édifiée après 1819

lieu-dit de la Kabiline

Références cadastrales:
A n° 123

000115

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

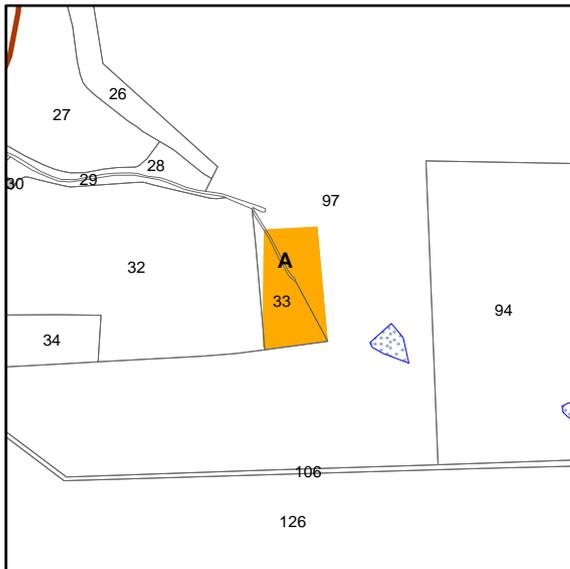
Intérêt :
Architectural

Description :
maison ancienne à petites tuiles située dans le bois des Hautes Bruyères.



Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, ainsi que les matériaux de toiture et de façade, notamment les éléments qui ornent la façade.

COIGNIERES



Hautes Bruyeres

Ponceau

Références cadastrales:
A n°33

000162

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

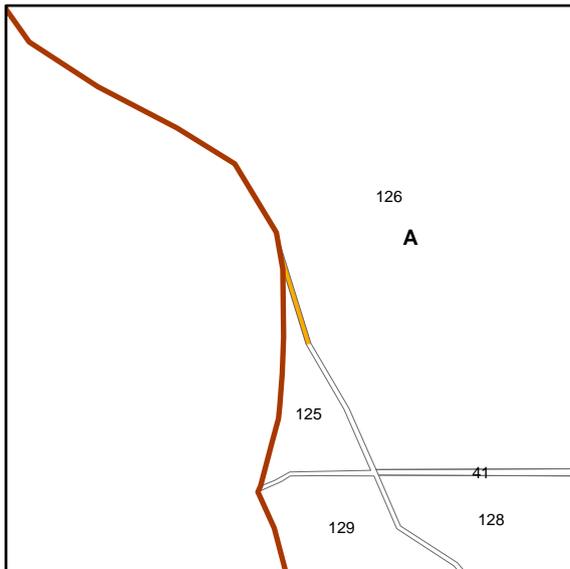
Intérêt :
Historique

Description :
Ponceau situé dans le bois des Hautes Bruyères au niveau du petit Etang, au niveau du pont à la louve, non loin du grand étang, constitué de pierres meulières assemblées à la chaux aérienne, dont la solidité est assurée par la forme en arc.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES



Bois

Ponceau

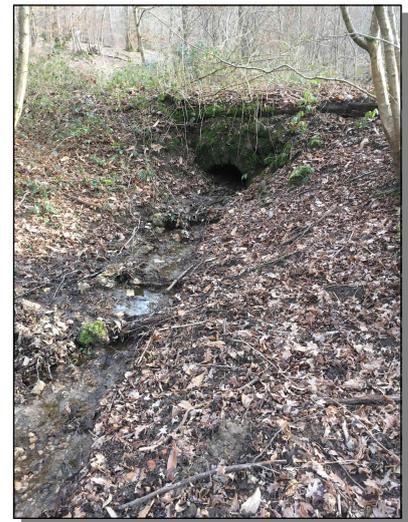
Références cadastrales:
entre A 125 et A 126

000161

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

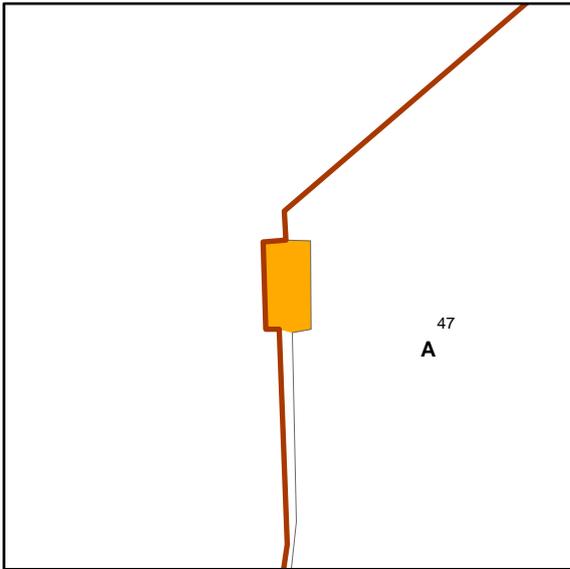
Intérêt :
Urbain - historique

Description :
Ponceau situé dans le bois des Hautes Bruyères près du petit étang sur la sente de saint rémy constitué de pierres meulières assemblées à la chaux aérienne, dont la solidité est assurée par la forme en arc.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES



Bois

Ruines d'un lavoir édifié après 1819

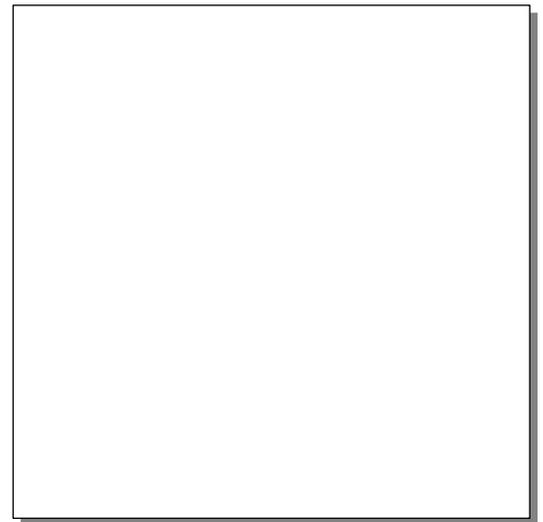
Références cadastrales:
limitrophe A47

000159

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

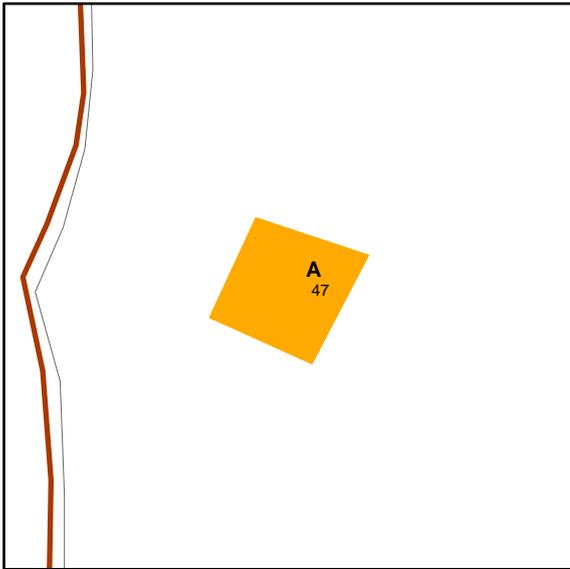
Intérêt :
Historique

Description :
Historiquement ce lavoir était alimenté par la rigole du roi et a été abandonné vers les années 1950.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux préserver les éléments découverts et dans la mesure du possible reconstruire avec les matériaux d'origine.

COIGNIERES



Bois

Fontaine des Pères édifiée vers le XIIe siècle

Références cadastrales:
A n°47

000160

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

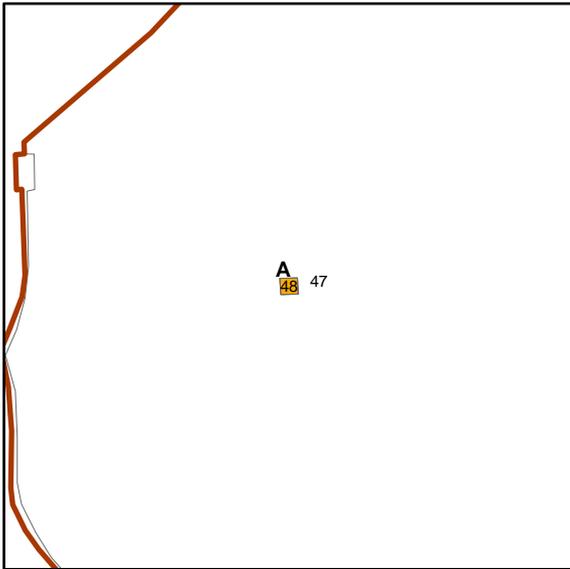
Intérêt :
Historique

Description :
Construction réalisée en pierre de meulière assemblée à la chaux aérienne avec voûte en arc de cercle. C'est à priori la première véritable source qui alimente la Mauldre. Historiquement cette fontaine servait à l'alimentation du Prieuré des Hautes Bruyères fondé en 1114.



Prescription :
Ne pas démolir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES



Hautes Bruyeres

Ancienne chapelle édifiée avant 1788

Bois des hautes Bruyères

Références cadastrales:
A n° 48

000118

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
ancienne chapelle actuellement en ruine (plus de toiture) située dans le bois des hautes Bruyères



Prescription :
Ne pas démolir, implantation, volumétrie, façades à préserver. En cas de travaux il conviendra d'utiliser des matériaux en cohérence avec l'âge du bâtiment.